

(I)

(N° 6.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1856—1857.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1856,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

1856.

(II)

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC, AU 1^{er} SEPTEMBRE 1856,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation du trésor, d'après les faits connus et appréciés à la date du 1^{er} septembre 1856.

Ce tableau expose, d'une part, les résultats définitifs des Budgets des exercices 1830 à 1854, et, d'autre part, les résultats probables des exercices 1855 et 1856.

Je vais, Messieurs, vous donner un aperçu sommaire de ces résultats.

EXERCICES 1830 A 1853.

Les comptes des exercices 1830 à 1853 vous ont été soumis; la plupart ont reçu la sanction législative.

La gestion financière de ces vingt-trois années nous a mis en présence d'un déficit de. fr. 13,853,698 80

EXERCICE 1854.

L'exercice 1854 est clos depuis le 31 octobre 1854. Le compte définitif en est préparé; il vous sera présenté dès qu'il aura été arrêté par la Cour des comptes.

Le Budget de cet exercice nous offre un excédant de ressources de. . . (1) 9,500,775 48

Grâce à ce dernier résultat, la charge léguée au trésor par les exercices clos, se réduit aujourd'hui à fr. 4,352,923 32

(1) Le boni de l'exercice 1854, définitivement fixé à fr. 9,500,775 48 c^s, n'était évalué l'année dernière qu'à fr. 7,922,909 21 c^s; il y a, par conséquent, une amélioration de fr. 1,577,866 27 c^s, dont voici les causes :

D'une part :

Les excédants de crédits à annuler, que l'on présumait devoir être de 1,000,000 de francs, se sont élevés à fr. 1,441,503 22 c^s, soit une différence en plus de fr. 441,503 22

Et les crédits transférés à l'exercice 1855, tant en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, que de la loi du 4 juin 1855, ont réduit les charges de l'exercice à concurrence d'une somme de 2,004,425 51

Fr. 2,445,930 73

D'autre part :

Les recouvrements opérés au profit de l'exercice, ont été inférieurs aux recettes probables de fr. 57,512 36

Et les crédits complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, doivent être accordés par la loi de compte, pour la somme de. 810,552 10

868,064 46

SOMME ÉGALE. fr. 1,577,866 27

Telle est, Messieurs, la situation définitive et irrévocable des exercices 1850 à 1854 inclusivement.

Nous avons maintenant à examiner les résultats probables des exercices 1855 et 1856.

EXERCICE 1855.

Dans l'exposé de l'année dernière, l'exercice 1855 était présumé devoir offrir pour résultat un déficit que l'on évaluait à fr. 10,919,947 08 c^s. Les huit premiers mois de l'exercice étaient à peine écoulés, lorsque cette situation vous a été présentée; elle ne reposait ainsi, en grande partie, que sur de simples appréciations. Mais aujourd'hui que l'exercice est près de sa clôture, qu'il ne reste plus que quelques recettes peu importantes à recouvrer, que le chiffre des dépenses est connu, sauf les réductions qu'elles peuvent avoir à subir, en ce qui concerne les services ordinaires des Budgets, du chef des sommes non employées sur les crédits ou de celles à reporter à l'exercice 1856, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, il nous est permis d'en établir les résultats avec une probabilité plus grande.

Si l'on remonte au vote primitif du Budget de cet exercice, les évaluations de recettes, comparées aux autorisations de dépenses, présentaient un boni de fr. 1,696,242 76 c^s.

Ces prévisions premières ont éprouvé depuis d'importantes modifications; nous allons brièvement les indiquer.

Le Budget des Voies et Moyens, d'abord évalué à 129,596,590 francs, a été ultérieurement porté à fr. 135,680,563 13 c^s, par l'addition du produit présumé de la fabrication dans les prisons de toiles destinées à l'exportation (loi du 2 juin 1855), du produit de réalisations de titres de la Dette publique, ainsi que des ressources spéciales provenant des exercices antérieurs et devant être rattachées au présent exercice par application des règles de la comptabilité.

D'après les tableaux joints à la situation actuelle, les revenus probables de l'exercice 1855, s'élèveront à fr. 144,751,742 15 et dépasseraient de fr. 9,071,179 02 c^s les prévisions adoptées dans la loi du Budget.

Quant aux dépenses, les crédits alloués par les différentes lois budgétaires, qui s'élevaient primitivement à . 127,900,347 24 ont été, depuis lors, successivement augmentés de divers crédits supplémentaires, extraordinaires ou spéciaux, dont voici l'énumération :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget du Ministère de la Justice (portion afférente du crédit de 400,000 francs, alloué par la loi du 3 mars 1855), ci . fr.		16,560 »
Au même Budget (loi du 2 juin 1855) .		312,610 55
Au même Budget (loi du 2 juin 1855) .		950,000 »
Au même Budget (loi du 27 déc. 1855). .		412,000 »
Au même Budget (portion afférente du crédit de 800,000 francs alloué par la loi du 30 décembre 1855), ci		45,639 »
Au même Budget (loi du 2 juin 1856) .		53,916 88
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (portion afférente du crédit, pré-cité de 400,000 francs)		3,000 »

A REPORTER. fr. 1,793,726 43 127,900,347 24 144,751,742 15

REPORT. . . . fr. 1,795,726 43 127,900,347 24 144,751,742 15

Au même Budget (portion afférente du crédit précité de 800,000 francs), ci . . .	11,065	»
Au même Budget (loi du 10 mars 1856).	11,230	»
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (portion afférente du crédit de 400,000 francs), ci	22,970	»
Au même Budget (loi du 14 mars 1855).	80,000	»
Au même Budget (loi du 20 juin 1855).	50,000	»
Au même Budget (loi du 26 décembre 1855)	59,675	64
Au même Budget (portion afférente du crédit de 800,000 francs)	48,950	»
Au même Budget (loi du 2 juin 1856).	104,590	78
Au Budget du Ministère des Travaux publics (portion afférente du crédit de 400,000 francs), ci	159,645	»
Au même Budget (loi du 5 juin 1855).	271,986	»
Au même Budget (portion afférente du crédit de 800,000 francs)	290,661	»
Au même Budget (loi du 15 mars 1856).	26,528	25
Au même Budget (loi du 15 mars 1856).	1,969,706	80
Au même Budget (loi du 29 mai 1856).	22,727	28
Au même Budget (loi du 29 mai 1856).	105,505	54
Au Budget du Ministère de la Guerre (portion afférente du crédit de 400,000 francs), ci	5,285	»
Au même Budget (loi du 30 mars 1855).	14,005	20
Au même Budget (loi du 25 mai 1855).	1,571,000	»
Au même Budget (loi du 4 juin 1855).	2,455,000	»
Au même Budget (loi du 4 juin 1855).	280,000	»
(Portion du crédit de 2,500,000 francs rattachée au présent exercice, par arrêté royal du 30 novembre 1855).		
Au même Budget (portion afférente du crédit de 800,000 francs alloué par la loi du 30 décembre 1855), ci	15,215	»
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 23 mai 1854).	10,000	»
Au même Budget (portion afférente du crédit de 400,000 francs)	192,540	»
Au même Budget (portion afférente du crédit de 800,000 francs)	588,474	»
Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements (loi du 22 mars 1856) . .	339,000	»

ENSEMBLE . . . fr. 10,257,098 72

A REPORTER. . . . fr. 10,257,098 72 127,900,347 24 144,751,742 15

REPORT. . . . fr. 10,257,098 72 127,900,347 24 144,751,742 15

Ces crédits doivent toutefois être réduits de fr. 77,570 »
conformément à la loi du 11 mars 1856,
qui annule une portion du crédit alloué
par la loi du 4 juin 1855, pour être trans-
férée au Budget de l'exercice 1856.

Il reste ainsi pour les crédits supplé-
mentaires et extraordinaires que nous ve-
nons d'énumérer fr. 10,179,528 72

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère des Travaux publics, un
crédit de 3,500,000 francs, pour le para-
chèvement des chemins de fer (loi du 21
mai 1854). De ce crédit, on ne porte ici
que la partie dépensée et définitivement
rattachée au présent exercice, en exécu-
tion de la loi de comptabi-
lité, ci fr. 3,159,477 02

(Ladite somme de 3,500,000
francs fait partie du crédit de
9,000,000 de francs à répartir
sur les exercices 1854 à 1857; de
ce crédit il reste encore à porter
à l'exercice 1856, 3,500,000
francs et à l'exercice 1857,
1,000,000 de francs).

Au même Ministère, un crédit
de 17,000 francs, pour obvier
aux inondations de la Haine
(loi du 6 juin 1855). Aucune
partie de ce crédit n'étant dé-
pensée au 31 décembre 1855,
et le transfert en ayant eu lieu
en entier à l'exercice 1856, aux
termes de la loi de comptabilité,
on ne le porte ici que pour mé-
moire.

Au même Ministère, un cré-
dit de 1,920,000 francs pour
divers travaux d'utilité publique
(loi du 7 juin 1855); on ne porte
ici que la partie dépensée et dé-
finitivement rattachée au pré-
sent exercice, SAVOIR :

Canal de Deynze .	284,125 65
Amélioration des	
ports et côtes .	69,167 95
Canal de la Cam-	
pine	200 »
	353,493 58

A REPORTER . . fr. 3,512,970 60 10,179,528 72 127,900,347 24 144,751,742 15

REPORT. . . fr. 3,512,970 60 10,179,528 72 127,900,347 24 144,751,742 15

Au Ministère de l'Intérieur, un crédit de francs 555,243 76 c', pour construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855); ce crédit, qui pourra être réparti sur les exercices 1855 à 1858, forme le restant disponible, à la clôture de l'exercice 1854, de la somme de 1,000,000 de francs allouée par la loi du 20 décembre 1851, pour l'objet précité. On ne porte ici que la partie dépensée et définitivement rattachée au présent exercice 1855, ci fr. 5,875 »

TOTAL fr. 3,518,843 60

15,698,374 32

L'ensemble des crédits législatifs, compris ou ajoutés aux Budgets des dépenses de l'exercice 1855, s'élève, par conséquent, à fr. 141,598,721 56

A ces charges, viennent ensuite s'ajouter celles résultant des virements de crédits qui ont eu lieu pour se conformer aux articles 30 et 31 de la loi de comptabilité. Ces virements consistent :

1° Dans le report à l'exercice 1855 des sommes engagées sur les crédits ouverts aux Budgets de 1851, 1852, 1853 et 1854 (art. 30 de la loi), ci 1,449,181 75

2° Dans le transfert au même exercice, des parties demeurées disponibles sur les crédits spéciaux ouverts aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, pendant les années précédentes, pour divers travaux d'utilité publique (art. 31 de la loi); ces transferts s'élèvent à 6,842,476 41

ENSEMBLE. . . . fr. 8,291,658 16

Par suite de ces mesures de comptabilité, les crédits législatifs se trouvent portés à fr. 149,890,379 72

A REPORTER. . . . fr. 149,890,379 72 144,751,742 15

REPORT. . . . fr. 149,890,379 72 144,751,742 15

Les sommes qui demeureront sans emploi sur ces crédits, à la clôture de l'exercice, sont évaluées à . . . 1,000,000

D'après cet exposé, les charges ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1855 s'élèveraient, en définitive, à . . . fr. 148,890,379 72
et laisseraient, par conséquent, à pourvoir à un déficit de . . . fr. (1) 4,138,637 57

EXERCICE 1856.

L'exercice 1856 est encore trop éloigné de sa clôture, pour que l'on puisse apprécier quels en seront les résultats. Nous ne pouvons, à cet égard, nous appuyer que sur des probabilités.

En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes borné à modifier quelques évaluations du Budget, en nous basant, soit sur les recouvrements effectués pendant les huit premiers mois de cette année, soit sur d'autres circonstances de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les produits. Quant aux dépenses, on admet, comme les années précédentes, une économie d'un million sur les crédits accordés.

(1) D'après l'exposé de l'année dernière, le déficit de l'exercice 1855 était évalué, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à fr. 10,919,947 08 c, au lieu de fr. 4,138,637 57 c que l'on constate aujourd'hui.

Cette différence de fr. 6,781,309 51 c exige quelques explications.

La situation de l'exercice s'est améliorée des sommes suivantes :

1° Les recettes qui (après déduction de fr. 9,428,866 07 c pour la partie non employée des fonds affectés à des dépenses spéciales, et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1856) étaient évaluées à . . . fr. 140,692,642 94
paraissent devoir s'élever aujourd'hui à . . . 144,751,742 15

DIFFÉRENCE . . . fr. 4,059,099 21

2° Les crédits supplémentaires et extraordinaires votés ou encore à voter par la Législature, s'élevaient ensemble à . . . fr. 11,084,599 75
Les crédits de cette nature votés jusqu'à ce jour ne montent qu'à . . . 10,179,528 72

DIFFÉRENCE . . . fr. 905,071 03

3° Les crédits pour des services spéciaux étaient portés, dans l'exposé de 1855, pour . . . fr. 23,056,509 10
Dans la situation actuelle ils ne figurent plus que pour . . . 10,361,422 01

Différence, ou crédits transférés à l'exercice 1856, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité . . . fr. 12,695,187 09

Mais les fonds affectés à des dépenses spéciales dont le transfert a également eu lieu, étant de . . . 9,428,866 07

Les charges de l'exercice 1855 n'ont été réduites, à raison des transferts dont il s'agit, que de 3,266,321 02

ENSEMBLE . . . fr. 8,230,491 26

Par contre, les charges de l'exercice se sont accrues des sommes transférées en exécution de l'art. 30 de la loi de comptabilité, pour dépenses engagées sur les crédits alloués aux Budgets des exercices 1851, 1852, 1853 et 1854, ci . . . fr. 1,449,181 75

Somme pareille à la réduction de déficit mentionnée ci-dessus. . . fr. 6,781,309 51

Les Budgets de l'exercice 1856, adoptés par la Législature, s'élevaient dans le principe :

En recette, à	fr. 132,698,540 »
En dépense, à	133,484,616 91
On prévoyait, par conséquent, un excédant de recette de fr.	<u>786,076 91</u>

Mais depuis, ces prévisions premières ont été largement modifiées, tant par des votes nouveaux que par des opérations de virements prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

D'après le tableau des revenus de l'exercice 1856, publié à l'appui de la situation actuelle, les recettes probables sont évaluées à fr. 150,742,262 24 soit en plus que les évaluations du Budget des Voies et Moyens, une somme de fr. 18,043,722 24 c, qui se décompose de la manière suivante :

1° Augmentation au Budget, conformément à la loi du 27 mai 1856, qui alloue un crédit supplémentaire de 400,000 francs, pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre, du produit présumé de cette fabrication, ci.	fr. 464,000 »
2° Augmentation au Budget d'une somme égale au crédit alloué par la loi du 2 juin 1856, à l'effet de poursuivre et de développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation, ci.	800,000 »
3° Sommes réalisées ou encore à réaliser, pendant l'année 1856, au moyen de l'aliénation de titres de la Dette publique appartenant au trésor, ci.	195,400 »
4° Partie du produit de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. %, non employée au 31 décembre 1855, aux dépenses auxquelles cet emprunt a été affecté, et dont le report au présent exercice a eu lieu en vertu de l'art. 51 de la loi de comptabilité, ci.	9,428,866 07
5° Plus value que présentent les recettes probables comparées aux évaluations du Budget des Voies et Moyens	7,155,456 17
SOMME ÉGALE.	<u>fr. 18,043,722 24</u>

D'un autre côté, les budgets de dépenses, qui, d'après le vote primitif, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 133,484,616 91 ont été augmentés de plusieurs crédits nouveaux, montant ensemble à fr. 16,169,584 63 c, savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget de la Dette publique (loi du 28 mai 1856)	fr. 50,000 »
Au Budget des Dotations (loi du 14 mars 1856).	150,000 »
Au Budget du Ministère de la Justice (loi du 2 juin 1856)	18,800 »
Au même Budget (loi du 2 juin 1856).	800,000 »
A REPORTER.	<u>fr. 998,800 »</u>
	133,484,616 91 150,742,262 24

REPORT. . . . fr.	998,800	»	133,484,616	91	150,742,262	24
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (loi du 30 mai 1856) . . .	53,632	»				
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 30 décembre 1855)	1,500,000	»				
Au même Budget (loi du 23 mai 1856).	300,000	»				
Au même Budget (loi du 2 juin 1856).	51,500	»				
Au même Budget (loi du 2 juin 1856).	30,000	»				
Au Budget du Ministère des Travaux publics (loi du 27 mai 1856)	390,000	»				
Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 8 mars 1856).	2,782,626	54				
Au même Budget (loi du 8 mars 1856).	40,546	29				
Au même Budget (loi du 8 mars 1856).	2,359,760	»				
Au même Budget (loi du 11 mars 1856).	77,570	»				
Au même Budget (loi du 4 juin 1855).	74,900	»				
(Partie du crédit de 1,460,000 francs rattachée au présent exercice, par arrêté royal du 1 ^{er} août 1856).						
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 27 mai 1856).	400,000	»				
Au même Budget (loi du 27 mai 1856).	2,250	»				
ENSEMBLE . . . fr.	9,061,584	63				

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère des Travaux publics, pour des dépenses de parachèvement des chemins de fer (loi du 21 mai 1854) . fr. 5,500,000 »

(Partie du crédit de 9,000,000 de francs à répartir entre les exercices 1854 à 1857; de ce crédit, il reste encore à rattacher à l'exercice 1857, 1,000,000 de francs.)

Au même Ministère, pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique (loi du 12 mars 1856) . . . 3,608,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 7,108,000 »

Ainsi, les crédits de toute nature accordés depuis le vote des Budgets de 1856, ou qui y ont été rattachés en vertu de lois antérieures, s'élevant, comme on l'a dit plus haut, à 16,169,584 65

ont porté ces Budgets au chiffre de. . . . fr. 149,654,201 54

A REPORTER. . . . fr. 149,654,201 54 150,742,262 24

REPORT. . . . fr. 149,654,201 54 150,742,262 24

Indépendamment de ces augmentations de dépenses, nous avons à vous faire mention des crédits demandés, mais non votés, ainsi que de ceux dont les projets doivent encore vous être présentés dans la prochaine session.

Ces crédits sont les suivants :

Au Budget de la Dette publique, arriéré de traitements d'attente (projet de loi du 13 mai 1854)	fr. 229,824 10
Au Budget du Ministère des Travaux publics, insuffisance sur divers articles de ce Budget.	169,931 30
Au Budget du Ministère des Finances, prix d'acquisition d'immeubles, etc.	91,000 »
Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements, régularisation des écritures de la trésorerie de 1850 à 1849.	129,422 54
Aux Budgets des Ministères de la Justice, des Affaires Étrangères et de l'Intérieur, dépenses diverses évalués à	1,300,000 »
	1,920,178 14
ENSEMBLE.	fr. 151,574,379 68

Les économies qui seront réalisées sur tous ces crédits, sont évaluées à	fr. 1,000,000 »
--	-----------------

De sorte que, sans parler des crédits qui peuvent encore être réclamés dans le cours de la session qui va s'ouvrir, les dépenses de l'exercice 1856 sont présumées, dès à présent, devoir s'élever à fr. 150,574,379 68

Mais les virements prescrits par la loi de comptabilité (art. 51) viennent encore modifier cette situation, en rattachant à l'exercice 1856 une partie des crédits votés les années précédentes, pour des services spéciaux, aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics; l'accroissement de charges résultant de ces virements est de 13,250,426 70

En comparant l'ensemble des charges que nous venons d'énumérer, ci. fr. 151,574,379 68	
avec les recettes probables, l'exercice paraît finalement devoir nous mettre en présence d'un déficit de	fr. 13,082,544 14

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1850 A 1856.

Si, maintenant, nous récapitulons les résultats que je viens, Messieurs, de vous exposer, nous constatons :

Sur les Budgets clos de 1850 à 1854, un déficit définitif de . . . fr.	4,552,923 52
Sur le Budget de l'exercice 1855, un déficit probable de	4,138,637 57
Et sur le Budget de l'exercice 1856, un déficit également probable de . .	13,082,544 14
De sorte que les déficit réunis de tous ces exercices s'élèvent à. . . fr.	<u>21,574,105 03</u>

Soit une somme ronde de 22,000,000 de francs, à laquelle il devra provisoirement être pourvu par une émission de bons du trésor.

Telle est, Messieurs, la situation de nos finances sur les Budgets antérieurs à 1857. Le découvert du trésor qui, l'année dernière, était de fr. 16,850,756 67 c', se présente aujourd'hui avec une augmentation d'environ 5,000,000 de francs. Cependant, si l'on veut bien considérer que la situation des Budgets de 1856 accusait, dès l'origine, un excédant de dépenses d'environ 800,000 francs, que, depuis, il y a été successivement ajouté des crédits supplémentaires, extraordinaires et spéciaux, s'élevant à près de 17,000,000 de francs, j'en excepte ceux votés pour la fabrication des monnaies de cuivre et le travail dans les prisons, qui sont compensés par des recettes, on doit reconnaître qu'il y a tout lieu de se féliciter d'un résultat relativement aussi favorable que celui que nous venons de constater. Nous le devons, ainsi que vous l'aurez sans doute déjà remarqué, à la progression de nos ressources, qui se soutient depuis quelques années. Ainsi, la plus value des recettes de 1855, comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, que nous ne portions l'année dernière qu'à environ 5,000,000 de francs, dépassera les 9,000,000, d'après les données actuelles. L'exercice 1856 s'annonce sous des auspices non moins prospères, en ce que nous sommes déjà à même de prévoir pour cet exercice une plus value d'au delà de 7,000,000. C'est donc plus de 11,000,000 obtenus sur les recettes de ces deux exercices, qu'il nous a été permis de défalquer des charges nouvelles constatées depuis le vote des Budgets de 1856.

Je viens, Messieurs, de vous faire connaître le montant des besoins qui doivent servir de base à la fixation de la dette flottante; il me reste à vous indiquer les moyens extraordinaires qui nous sont encore réservés pour réduire le découvert.

Indépendamment des quatre mille actions du chemin de fer rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1^{er} mai 1840, et dont la valeur nominale s'élève à 5,750,000 francs, le Gouvernement pourra disposer ultérieurement des ressources à provenir des ventes de biens domaniaux dont l'aliénation, jusqu'à concurrence de dix millions, est ordonnée par la loi du 3 février 1845.

Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi sont :

Loi du 17 avril	1845, pour une valeur de fr.	1,056,485 »
— 18 juillet	1846, —	1,001,610 »
— 16 mai	1847, —	1,004,000 »
— 23 mai	1848, —	1,096,500 »
— 6 juin	1850, —	1,266,974 »
— 23 août	1851, —	974,810 »
— 14 décembre	1852, —	1,029,383 »
— 14 mars	1854, —	1,003,416 »
— 31 mai	1855, —	1,003,000 »
ENSEMBLE (A REPORTER). . . fr.		<u>9,458,178 »</u>

REPORT. . . . fr. 9,438,178 »

Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont élevés, savoir :

En 1845	fr. 491,530 76
— 1846	504,476 30
— 1847	454,602 79
— 1848	278,486 92
— 1849	326,706 03
— 1850	430,940 97
— 1851	685,287 09
— 1852	1,016,931 13
— 1853	935,350 49
— 1854	524,927 24
— 1855	851,380 46
— 1856, approximativement.	1,000,000 »
	7,500,620 18

Il reste donc une somme de fr. 1,937,557 82
à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer.

Parmi les tableaux que j'ai l'honneur de déposer, il en est un sur lequel j'appelle, Messieurs, votre attention. Ce tableau, qui porte le n° 7 et dans lequel on a récapitulé les ressources et les dépenses extraordinaires qui ont été comprises jusqu'à ce jour dans les résultats des Budgets, présente la situation suivante :

Ressources extraordinaires	fr. 562,696,864 46
Dépenses extraordinaires.	557,608,955 07

Et l'on peut en conclure que les ressources extraordinaires auraient contribué aux besoins ordinaires jusqu'à concurrence d'une somme de 5,087,909 39

Toutefois, on ne doit pas perdre de vue que le produit des emprunts s'y trouve compris intégralement; or, il est incontestable qu'on pourrait en déduire les capitaux successivement employés à l'amortissement de ces mêmes emprunts. La situation, dans ce cas, se modifierait complètement, et ce seraient, au contraire, les ressources ordinaires qui auraient servi à couvrir et dans une forte proportion, les dépenses extraordinaires.

SITUATION DE LA DETTE CONSTITUÉE.

Je ne terminerai pas sans vous donner, comme l'année dernière, un aperçu sommaire de l'état de notre dette constituée.

La dette constituée, dont les détails sont présentés dans l'annexe n° 9, se divise en deux catégories, savoir :

En *Dette ordinaire*.

En *Dette extraordinaire*.

La dette ordinaire prend son origine dans les charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas; dans la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles; dans les dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et finalement dans les mesures nécessitées par les événements de 1848.

Les intérêts à payer annuellement de ce chef s'élèvent à une somme de fr. 15,556,605 47 c^s, la dotation pour l'amortissement à fr. 1,462,246 25 c^s, et les frais annuels à 36,755 francs.

La dette extraordinaire dérive des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Les intérêts à payer pour cette dette s'élèvent à une somme de fr. 10,545,975 25 c^s, la dotation de l'amortissement à fr. 1,848,286 37 c^s, et les frais annuels à 60,745 francs.

Le capital de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, était primitivement de fr. 841,606,563 74

L'amortissement opéré s'élève à 223,563,116 44

De sorte qu'il reste à amortir un capital de ⁽¹⁾ fr. 618,043,447 30

Soit en moins que l'année dernière, un capital de 5,720,288 francs.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

(¹) Il est à remarquer que, dans le chiffre de fr. 618,043,447 30 c^s, qui est présenté comme capital restant à rembourser à l'époque de la présente situation, les dettes à 4, à 3 et à 2 1/2 p. 0/0 sont comprises pour leur valeur nominale.

(A)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1856,

SUR LES BUDGETS ANTÉRIEURS A 1857.



TABLEAU de la situation générale

RECETTES					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget.	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales.	TOTAL.
1854	126,002,150 »	500,000 »	15,913,255 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	129,506,590 »	950,000 »	145,182 01	4,090,791 12	135,680,563 15
1856	152,608,540 »	1,264,000 »	195,400 »	0,428,866 07	145,586,806 07
	388,207,280 »	2,714,000 »	14,251,855 21	20,828,074 45	426,001,180 68

du trésor, au 1^{er} septembre 1856.

TRES.

FAITS RÉALISÉS et à réaliser.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
RECouvreMENTS effectués et RECETTES PROBABLES.			
152,675,052 50	"	5,849,232 04	
144,751,742 15	"	9,071,179 02	A voir, pour les développements, l'annexe n° 1.
150,742,262 24	"	7,155,456 17	— — — n° 3.
448,167,050 89	"	22,075,867 25	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPENSES							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits affectés à l'exercice.
1834 . .	125,249,037 07	8,210,454 95	810,552 10	2,127,509 31	136,406,605 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1835 . .	127,000,547 24	10,179,528 72	"	1,449,181 75	150,529,057 71	"	150,529,057 71 b)
1836 . .	155,484,616 91	10,981,762 77	"	"	144,466,579 68	"	144,466,579 68 c)
	586,654,021 22	29,580,746 44	810,552 10	3,576,781 06	420,402,100 82	1,449,181 75	418,952,919 07

RÉSULTAT

Exercices clos. (Résultats définitifs.)	{	1850 à 1855 inclusivement.	
		1854	{ Recettes. Dépenses
Exercices en cours d'exécution. (Résultats probables).	{	1855	{ Recettes. Dépenses
		1856	{ Recettes. Dépenses

La situation des Budgets antérieurs à 1857

du trésor, au 1^{er} septembre 1856.

SER.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS ET À RÉALISER.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses probables.	DÉPENSE extraordinaire. — Déficit sur l'ensemble des opérations des exercices clos de 1850 à 1855 inclusivement.		
9,656,300 56	144,615,782 24	145,172,277 02	15,855,698 80 a)	1,441,505 22	a) A voir, pour les développements, l'annexe n° 6.
10,561,522 01	140,890,579 72	148,890,579 72	"	1,000,000 "	b) — — — n° 2.
20,358,426 70 d)	164,824,806 58	165,824,806 58	"	1,000,000 "	c) Idem, n° 4. Toutefois, le chiffre renseigné ci-contre comprend en plus fr. 1,920,178 14 de crédits non votés, et dont le détail est présenté dans l'exposé qui précède le présent tableau.
40,576,049 27	459,528,968 54	455,887,405 12	15,855,698 80	5,441,505 22	d) A voir, pour les développements, l'annexe n° 5.

GÉNÉRAL.

.....
..... fr. 152,675,052 50
..... 145,172,277 02
.....
..... fr. 144,751,742 15
..... 148,890,579 72
.....
..... fr. 150,742,262 24
..... 165,824,806 58

offre, en définitive, un déficit probable de. fr.

EXCÉDANTS des RECETTES.	EXCÉDANTS des DÉPENSES.
"	15,855,698 80
9,500,775 48	"
"	4,158,657 57
"	15,082,544 14
9,500,775 48	51,074,880 51
21,574,105 05	

(7)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1855,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1856.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,290 "
Personnel	9,603,000 "
Patentes	3,498,000 "
Redevances sur les mines	346,500 "
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 "
— des tabacs	170,000 "
Douanes	11,685,000 "
Sel	4,500,000 "
Vins étrangers	2,150,000 "
Eau-de-vie étrangère	170,000 "
— indigène	4,650,000 "
Accises	6,400,000 "
Bières et vinaigres	3,500,000 "
Sucres de canne et de betterave	7,000 "
Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000 "
Timbres sur les quittances	1,000 "
— sur les permis de circulation	160,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	250,000 "
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	30,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles	10,700,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	275,000 "
Greffes	1,800,000 "
Hypothèques	6,500,000 "
Successions	1,550,000 "
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	150,000 "
Droits dus par les époux survivants	3,100,000 "
Timbres	5,000 "
Naturalisations	140,000 "
Amendes en matière d'impôts	120,000 "
— de condamnation en matières diverses	91,061,790 "
A REPORTER	

recettes de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

DROITS CONSTATÉS PL RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURVER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1855.	EN 1856 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
18,886,292 21	18,121,030 57	720,128 85	18,841,779 40	44,512 81	"	2 21	
9,500,118 18	8,820,528 40	508,951 13	9,538,479 59	251,638 59	12,881 82	"	
5,508,485 20	5,265,051 09	290,725 02	5,555,760 61	44,722 68	"	100,485 20	
542,063 47	530,095 29	2,759 77	542,453 06	210 41	"	196,165 47	
878,405 "	814,057 83	47,855 08	861,910 91	16,494 09	21,595 "	"	
105,211 25	155,214 27	7,904 52	161,118 59	2,092 66	6,788 75	"	
11,809,665 16	11,809,665 16	"	11,809,665 16	"	"	124,665 16	
4,919,715 72	4,918,095 72	1,620 "	4,919,715 72	"	"	419,715 72	
2,076,515 11	2,076,515 11	"	2,076,515 11	"	75,484 89	"	
227,585 87	227,585 77	" 10	227,585 87	"	"	57,585 87	
4,975,020 62	4,945,884 51	50,036 51	4,975,020 62	"	"	525,020 62	
6,024,505 19	6,025,878 28	424 91	6,024,505 19	"	575,696 81	"	
5,857,921 61	5,857,574 58	547 03	5,857,921 61	"	"	557,921 61	
200 60	200 60	"	200 60	"	6,790 40	"	
14,009 "	14,905 25	5 75	14,909 "	"	91 "	"	
1,100 08	1,100 08	"	1,100 08	"	"	100 08	
195,266 88	195,266 88	"	195,266 88	"	"	55,266 88	
258,161 54	202,550 77	55,810 57	258,161 54	"	"	8,161 54	
40,595 09	59,965 09	450 "	40,595 09	"	"	10,595 09	
15,288,575 44	15,288,022 50	555 14	15,288,575 44	"	"	2,588,575 44	
265,647 02	265,617 87	50 05	265,647 02	"	9,552 08	"	
2,515,918 75	2,515,918 75	"	2,515,918 75	"	"	515,918 75	
8,779,852 22	8,609,248 85	170,603 59	8,779,852 22	"	"	2,279,852 22	
1,586,126 58	1,585,902 15	2,224 45	1,586,126 58	"	"	236,126 58	
146,771 92	146,451 44	520 48	146,771 92	"	5,228 08	"	
5,502,250 01	5,220,544 16	81,885 85	5,502,250 01	"	"	202,250 01	
1,000 "	1,000 "	"	1,000 "	"	4,000 "	"	
165,535 51	165,065 25	270 06	165,535 51	"	"	25,535 51	
155,925 04	155,925 04	"	155,925 04	"	"	15,925 04	
98,025,810 86	95,741,254 78	1,022,884 84	97,664,139 62	559,071 24	515,917 85	7,475,958 69	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	91,061,790 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	3,000,000 »
Routes appartenant à l'État	1,750,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,000,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	150,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	22,000,000 »
Télégraphe électrique.	270,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	800,000 »
Forêts	900,000 »
Dépendances du chemin de fer	60,000 »
Établissements et services régis par l'État.	221,500 »
Produits divers et accidentels	550,000 »
Revenus des domaines.	240,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	645,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »
— des droits de chancellerie	30,000 »
— — de pilotage et de fanal.	500,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	250,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	125,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 »
A REPORTER.	126,881,290 »

recettes de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1855.	EN 1856 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
98,025,810 86	95,741,254 78	1,922,884 84	97,664,159 62	559,671 24	513,917 85	7,475,958 09	
5,283,667 06	3,281,275 50	2,591 56	3,283,667 06	"	"	283,667 06	
1,697,160 60	1,693,116 51	4,050 09	1,697,166 60	"	52,835 40	"	
4,558,058 41	4,051,958 55	286,100 06	4,558,058 41	"	"	558,058 41	
110,779 16	110,779 16	"	110,779 16	"	50,220 84	"	
25,508,678 00	22,802,580 85	265,002 11	25,065,582 94	245,296 05	"	1,508,678 99	
510,825 06	285,110 06	"	285,110 06	25,715 "	"	40,825 06	
875,060 48	856,810 41	18,250 07	875,060 48	"	"	75,060 48	
914,759 25	887,600 37	27,152 88	914,759 25	"	"	14,759 25	
115,628 89	115,581 54	247 55	115,628 89	"	"	55,628 89	
425,552 52	412,585 50	12,740 02	425,552 52	"	"	205,852 52	
454,914 78	452,792 29	2,122 49	454,914 78	"	"	84,914 78	
285,608 70	279,926 02	5,682 68	285,608 70	"	"	45,608 70	
184,167 89	179,388 94	4,778 95	184,167 89	"	"	74,167 89	
675,054 54	675,054 54	"	675,054 54	"	"	50,054 54	
46,545 24	46,545 24	"	46,545 24	"	3,656 76	"	
52,520 50	51,754 50	786 "	52,520 50	"	"	2,520 50	
607,167 55	607,167 55	"	607,167 55	"	"	17,167 55	
125,794 70	19,491 48	106,505 22	125,794 70	"	14,205 50	"	
a) 259,845 26	245,459 69	16,405 57	259,845 26	"	"	9,845 26	
252,500 "	"	252,500 "	252,500 "	"	"	107,500 "	
275,179 14	"	275,179 14	275,179 14	"	"	113,179 14	
156,556,841 56	152,740,575 04	5,178,584 05	155,928,159 07	628,682 20	605,854 15	10,270,585 40	

	En 1855.	En 1856.	TOTAL.
a) Administration des contributions directes . . . fr.	68,950 22	808 11	69,758 33
— de l'enregistrement	14,040 56	1,283 54	15,324 10
— du trésor public	160,448 91	14,511 92	174,960 83
TOTAL	243,439 69	16,405 57	259,845 26

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	126,881,390 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	2,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	110,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	10,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	450,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	a) 1,775,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »
TOTALS. fr.	120,546,590 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produits des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	1,000,000 »
Produit de la réalisation de titres de la dette publique (recettes provenant de l'exercice clos de 1845)	19,526 70
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor	55,238 57
RECETTE A L'EXERCICE 1855 :	
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,419.657 10 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9.428,866 07 c reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1855.	4,990,791 12
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1850, conformément au compte d'apurement de cet exercice.	70,416 65
REPORT DES TOTALS CI-DESSUS.	6,155,975 15
	120,546,590 »
	155,680,565 15

recettes de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

DROITS CONSTATÉS ET RECETTES PROBABLES	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURVER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1854.	EN 1855 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
156,556,841 56	152,740,575 04	3,178,584 05	155,928,159 07	628,682 29	605,854 15	10,279,585 49	a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs; elle a été augmentée de 950,000 francs par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 133, qui accorde un crédit supplémentaire de naville somme à l'effet de poursuivre et de développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
5,111 47	5,111 47	"	5,111 47	"	"	1,111 47	
125,701 27	118,959 59	5,563 70	124,505 29	1,197 98	"	15,701 27	
51,789 65	51,785 54	6 51	51,789 65	"	"	21,789 65	
484,146 57	462,792 95	21,555 62	484,146 57	"	"	54,146 57	
1,459,408 67	1,152,581 95	42,826 18	1,175,208 11	264,200 56	555,591 53	"	
28,590 19	28,590 19	"	28,590 19	"	6,609 81	"	
72,792 71	72,792 71	"	72,792 71	"	177,207 29	"	
21,808 "	12,724 "	6,584 "	19,508 "	2,500 "	"	1,508 "	
2,598 67	"	"	"	2,598 67	10,601 53	"	
158,766,588 56	154,612,491 22	5,254,917 84	157,867,409 06	898,979 50	1,155,845 89	10,555,642 45	
851,580 46	850,255 51	1,144 95	851,580 46	"	148,619 54	"	
19,526 79	19,526 79	"	19,526 79	"	"	"	
55,258 57	55,258 57	"	55,258 57	"	"	"	
4,990,791 12	4,990,791 12	"	4,990,791 12	"	"	"	
70,416 65	70,416 65	"	70,416 65	"	"	"	
5,985,555 59	5,984,208 64	1,144 95	5,985,555 59	"	148,619 54	"	
158,766,588 56	154,612,491 22	5,254,917 84	157,867,409 06	898,979 50	1,155,845 89	10,555,642 45	
144,751,742 15	140,596,699 86	5,256,062 79	145,852,762 65	898,979 50	1,282,465 45	10,555,642 45	
					9,071,179 02		

ÉTAT DE LA SITUATION

DE

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1855,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1856.



ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1885.	EN 1886.	TOTAL.	
DÉPENSES ARRIÉRÉES DES (ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ,					
Sommes transférées					
Département de la Justice	1,122 »	»	1,122 »	1,122 »	»
— de l'Intérieur	25,000 »	»	»	»	25,000 »
— des Travaux publics.	8,270 54	»	925 54	925 54	7,351 »
	52,598 54	»	2,047 54	2,047 54	50,551 »
Sommes transférées					
Département des Travaux publics.	68,442 32	»	41,256 98	41,256 98	27,205 34
— de la Guerre	22,851 26	»	21,851 26	21,851 26	1,000 »
	91,275 58	»	63,068 24	63,068 24	28,205 34
Sommes transférées					
Dotations. — Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale	250,000 »	»	»	»	250,000 »
Département de l'Intérieur	12,900 »	»	»	»	12,900 »
— des Travaux publics.	259,094 02	»	168,571 10	168,571 10	71,622 92
— de la Guerre	76,158 21	»	16,577 09	16,577 09	59,761 12
	579,052 25	»	184,748 10	184,748 10	594,284 04
Sommes transférées					
Dette publique.	150,798 09	50,000 »	69,094 27	110,094 27	11,704 42
Département de la Justice	1,096 90	»	986 89	986 89	110 01
— des Affaires Étrangères.	70,591 90	»	»	»	70,591 90
— de l'Intérieur	14,888 25	»	12,858 25	12,858 25	1,850 »
— des Travaux publics.	450,298 17	»	540,556 77	540,556 77	109,961 40
— de la Guerre	75,005 71	54,740 04	56,258 88	70,078 92	2,024 79
— des Finances	6,000 »	»	»	»	6,000 »
	746,477 00	84,740 04	450,515 04	544,255 08	202,222 52

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

OBSERVATIONS.

EXERCICES 1851, 1852, 1853 ET 1854.

ET 203 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 13 NOVEMBRE 1849.

de l'exercice 1851.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 6 novembre 1855.

—	—	le 4 janvier 1856.
—	—	le 14 décembre 1855.

de l'exercice 1852.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 14 décembre 1855.

—	—	le 4 décembre 1855.
---	---	---------------------

de l'exercice 1853.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 6 novembre 1855.

—	—	le 4 janvier 1856.
—	—	le 28 décembre 1855.
—	—	le 4 décembre 1855.

de l'exercice 1854.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 23 novembre 1855.

—	—	le 6 novembre 1855.
—	—	le 21 novembre et 14 décembre 1855.
—	—	le 4 janvier 1856.
—	—	le 25 janvier 1856.
—	—	le 4 décembre 1855.
—	—	le 6 novembre 1855.

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS. .	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS
		EN 1855.	EN 1856.	TOTAL.	DISPONIBLES.
BUDGETS DE					
Dette publique	56,946,680 14	50,105,276 00	0,225,255 31	56,528,532 21	618,147 95
Dotations. — Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	„	2,751,522 75	„
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 „	500,000 „	„	500,000 „	„
— Sénat	40,000 „	20,000 „	5,000 „	54,000 „	6,000 „
— Chambre des Représentants . .	448,550 „	598,826 89	57,880 74	456,707 65	11,842 57
— Cour des comptes	149,100 „	144,805 59	5,822 24	148,627 83	472 17
Département de la Justice	15,659,811 45	10,540,465 71	2,558,125 02	12,878,590 75	781,220 70
— des Affaires Etrangères.	2,451,747 67	1,987,712 85	272,285 87	2,259,996 72	191,750 95
A REPORTER.	56,947,211 99	46,255,410 69	9,082,567 18	55,537,777 87	1,609,454 12

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

OBSERVATIONS.

L'EXERCICE 1855.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, à fr.	11,869,085 »
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ces crédits entre les différents Ministères, la somme de 16,560 francs a été portée à l'art. 72 du Budget du Département de la Justice de l'exercice 1855, ci	16,560 »
2 ^o Par l'art. 2 de la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 3, n° 154, le Budget a été augmenté de fr. 312,610 55 c ^s , savoir :	
1 ^o de 30,000 francs à ajouter à l'art. 43, <i>Établissements des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans</i> ; 2 ^o d'une somme de fr. 282,610 55 c ^s , pour liquidation et payement des dépenses concernant l'exercice 1853 et les exercices antérieurs, ci	312,610 55
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 3, n° 154, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à la somme portée à l'art. 54 du chapitre X. Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera affecté à poursuivre et à développer dans les prisons, le travail pour l'exportation, ci	950,000 »
4 ^o Par l'article unique de la loi du 27 décembre 1855, l'art. 44 du chapitre X a été augmenté de	412,000 »
5 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés subalternes de l'État, dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement : conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> du 5, n° 36, et le règlement intervenu le 8 mai 1856, sur la somme de 11,168 francs, tenue en réserve, ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 45,639 francs a été portée à l'art. 73 du Budget de la Justice, ci	45,639 »
6 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 4, n° 156, le Budget a été augmenté d'une somme de fr. 53,916 88 c ^s , qui sera répartie conformément au tableau joint à ladite loi, ci	53,916 88
Fr.	13,659,811 43

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148, à fr.	2,426,434 67
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 3,000 francs a été portée à l'art. 51 du Budget du Département des Affaires Étrangères de l'exercice 1855, ci	3,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés subalternes de l'État, dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement : conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> du 5, n° 36, et le règlement intervenu le 8 mai 1856, sur la somme de 11,168 francs, tenue en réserve, ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 11,063 francs a été portée à l'art. 54 du Budget des Affaires Étrangères, ci	11,063 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 19, n° 79, il a été ouvert deux crédits supplémentaires : l'un de 8,250 francs et l'autre de 3,000 francs; ces crédits formeront les articles 52 et 53 du Budget.	11,250 »
Fr.	2,451,747 67

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1885.	EN 1886.	TOTAL.	
REPORT.	56,947,211 99	46,255,410 09	9,082,567 18	55,337,777 87	1,609,434 12
Département de l'Intérieur	7,659,728 42	6,595,455 74	975,916 56	7,571,550 10	208,578 52
— des Travaux publics.	25,147,200 55	17,487,974 72	5,829,115 95	21,517,088 65	1,850,111 70
A REPORTER.	87,754,140 76	70,158,840 15	15,887,597 47	84,026,216 62	3,707,924 14

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 8 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 10, n° 69, à fr.	7,293,744 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 22,970 francs a été portée à l'art. 144 du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1855, ci	22,970 »
2 ^o Par l'article unique de la loi du 14 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, il a été ouvert un crédit applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris, de	80,000 »
3 ^o Par l'article unique de la loi du 20 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, il a été ouvert un crédit pour frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux au service du haras de l'État, de	50,000 »
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, le Budget a été augmenté de fr. 39,673 64 c ^t , pour payer des dépenses se rapportant aux exercices 1853 et 1854, ci	39,673 64
5 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés subalternes de l'État, dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement : conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> du 5, n° 36, et le règlement intervenu le 8 mai 1856, sur la somme de 11,168 francs tenue en réserve, ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 48,950 francs a été portée à l'art. 148 du Budget de l'Intérieur, ci	48,950 »
6 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 4, n° 156, le Budget a été augmenté de la somme de fr. 104,390 78 c ^t , qui sera répartie conformément au tableau joint à ladite loi, ci	104,390 78
Fr.	7,039,728 42
Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6, à . . . fr.	20,302,640 68
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 159,645 francs a été portée à l'art. 92 du Budget des Travaux publics pour l'exercice 1855, ci	159,645 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 5 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 9, n° 160, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour le service des bâtiments civils, de	271,986 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés subalternes de l'État, dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement : conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> du 5, n° 36, et le règlement intervenu le 8 mai 1856, sur la somme de 11,168 francs tenue en réserve, ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 290,661 francs a été portée à l'art. 103 du Budget des Travaux publics, ci	290,661 »
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 18, n° 78, il a été ouvert un crédit pour des dépenses se rapportant à des exercices clos (1854 et antérieurs); il formera un chapitre VIII additionnel, subdivisé de la manière indiquée à ladite loi, de	26,528 25
5 ^o Par l'art. 2 de la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 18, n° 78, il a été ouvert des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 1,969,706 80 c ^t , destinés à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget de l'exercice 1855; ces crédits seront rattachés aux divers services indiqués dans ladite loi, ci	1,969,706 80
6 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 153, il a été ouvert un crédit complémentaire pour des dépenses se rapportant à des exercices clos (1854 et antérieurs). Ce crédit sera l'objet des articles nouveaux 104 à 115 du chapitre VIII, de	32,727 28
7 ^o Par l'art. 2 de la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 153, il a été ouvert deux crédits supplémentaires destinés à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget. Ils seront répartis de la manière indiquée à ladite loi; ensemble	103,305 34
Fr.	23,147,200 35

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1854.	EN 1855.	TOTAL.	
REPORT.	87,754,140 70	70,158,819 15	15,887,507 47	86,046,326 62	5,707,924 14
Département de la Guerre	56,581,951 20	54,190,228 95	1,572,215 04	55,762,441 99	819,489 21
— des Finances	11,576,804 »	2,651,807 15	5,872,424 »	8,524,231 15	a) 5,072,572 87
Non-Valeurs et Remboursements	2,587,000 »	246,517 61	1,781,698 14	2,028,215 75	b) 558,784 25
TOTAL.	158,079,875 96	107,207,572 84	22,913,732 65	130,121,305 49	7,958,770 47

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 5 avril 1854, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97, à fr.	32,139,000 „
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 5,285 francs a été portée à l'art. 36 du Budget de la Guerre pour l'exercice 1855, ci	5,285 „
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} avril, n° 91, il a été ouvert un crédit applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de	14,003 20
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 25 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 27, n° 147, il a été ouvert un crédit à répartir sur les articles 6, 12, 14, 15, 22, 23, 29 et 34, de	1,571,000 „
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, le Budget a été augmenté d'une somme de 2,435,000 francs, à répartir sur les articles 5, 20, 21 et 37, ci	2,435,000 „
5 ^o Par la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert deux crédits extraordinaires, l'un par l'art. 1 ^{er} , de 2,500,000 francs pour le matériel de l'artillerie; l'autre par l'art. 2, de 1,460,000 francs pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie; ensemble 3,960,000 fr. — Aux termes de l'art. 3, ces deux crédits seront répartis par des arrêtés royaux entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858, et couverts au moyen de bons du trésor. — Et par arrêté royal du 30 novembre 1855, n° 9775/16, <i>Moniteur</i> du 12 décembre, n° 346, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour les besoins de l'exercice 1855, sur le crédit extraordinaire de 2,500,000 francs, une somme de	280,000 „
6 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit extraordinaire de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés subalternes de l'État, dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement; conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> du 5, n° 36, et le règlement intervenu le 8 mai 1856, sur la somme de 11,168 francs, tenue en réserve, ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 15,213 francs a été portée à l'art. 37 du Budget de la Guerre, ci	15,213 „
	36,459,501 20
A DÉDUIRE: Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 11 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 13, n° 73, une somme de 77,570 francs a été annulée du crédit de 1,244,000 francs, chapitre XXI, <i>Matériel du génie</i> , voté par la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 157, pour être transférée au Budget de 1856, ci	77,570 „
	Fr. 36,381,931 20
Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141, à	10,985,790 „
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit affecté à l'exécution de la convention littéraire, conclue avec la France le 22 août 1852, de	10,090 „
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 192,540 francs a été portée à l'art. 39 du Budget du Département des Finances de l'exercice 1855, ci	192,540 „
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés subalternes de l'État, dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement; conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> du 5, n° 36, et le règlement intervenu le 8 mai 1856, sur la somme de 11,168 francs tenue en réserve, ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 388,474 francs a été portée à l'art. 41 du Budget des Finances, ci	388,474 „
	Fr. 11,576,804 „
Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 6 avril 1854, <i>Moniteur</i> du 9, n° 98, à fr.	2,048,000 „
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 22 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 26, n° 86, un crédit de 339,000 francs a été mis à la disposition du Département de l'Intérieur, pour suppléer à l'insuffisance des fonds de non-valeurs de l'exercice 1855. — Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera ajouté à l'art. 1 ^{er} du Budget des Non-Valeurs et Remboursements, ci	339,000 „
	Fr. 2,387,000 „

a et b) Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des comptes.

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1855.	EN 1856.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION.

Dépenses arriérées de l'exercice 1851 . . .	52,398 54	"	2,047 54	2,047 54	50,551 "
— — 1852 . . .	91,275 58	"	65,068 24	65,068 24	28,205 54
— — 1853 . . .	379,032 25	"	184,748 19	184,748 19	594,284 04
— — 1854 . . .	746,477 60	84,740 04	459,515 04	544,255 08	202,922 52
Budgets de l'exercice 1855	158,079,875 96	107,207,572 84	22,915,732 65	150,121,105 49	7,958,770 47
TOTAUX GÉNÉRAUX.	159,529,057 71	107,292,112 88	25,623,111 46	150,915,224 54	8,615,835 57

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1856.

<i>OBSERVATIONS.</i>

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1856,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1856.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,290 »
Personnel	9,603,000 »
Patentes	3,630,000 »
Redevances sur les mines	496,630 »
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »
— des tabacs	170,000 »
Douanes	11,595,000 »
Sel	4,609,000 »
Vins étrangers	2,150,000 »
Eau-de-vie étrangère	170,000 »
— indigène	4,800,000 »
Accises	6,400,000 »
Bières et vinaigres	5,500,000 »
Sucres de canne et de betterave	5,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000 »
Timbres sur les quittances	1,000 »
— sur les permis de circulation	170,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	280,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	40,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	11,400,000 »
Greffes	275,000 »
Hypothèques	1,950,000 »
Successions	6,500,000 »
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	1,350,000 »
Droits dus par les époux survivants	150,000 »
Timbres	3,200,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	140,000 »
— de condamnation en matières diverses	120,000 »
A REPORTER	92,679,940 »

recettes de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1856.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1856 (au 31 août).	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1856.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,886,292 21	10,829,491 04	8,056,800 57	"	2 21	
9,668,835 "	5,749,509 27	3,919,325 75	"	65,835 "	
3,670,000 "	2,075,051 80	1,596,548 20	"	40,000 "	
637,000 "	18,840 15	638,153 87	"	160,550 "	
900,000 "	590,683 05	509,316 97	"	"	
166,000 "	113,929 10	52,070 90	4,000 "	"	
11,970,000 "	8,259,374 95	3,750,625 07	"	375,000 "	
4,900,000 "	3,522,282 27	1,577,717 75	"	500,000 "	
2,100,000 "	1,406,995 57	695,006 65	50,000 "	"	
200,000 "	162,868 29	37,131 71	"	50,000 "	
4,800,000 "	2,980,118 11	1,819,881 89	"	"	
6,500,000 "	4,574,109 07	1,725,890 95	100,000 "	"	
4,100,000 "	2,784,050 72	1,515,569 28	"	600,000 "	
3,000 "	2,188 07	811 55	"	"	
15,000 "	10,154 05	4,845 95	"	"	
1,000 "	474 24	525 76	"	"	
190,000 "	141,820 96	48,179 04	"	20,000 "	
280,000 "	119,856 68	160,165 52	"	"	
40,000 "	6,708 40	55,291 60	"	"	
13,500,000 "	9,144,905 09	4,155,094 91	"	1,900,000 "	
260,000 "	186,056 70	73,943 50	15,000 "	"	
2,400,000 "	1,669,907 50	750,092 70	"	470,000 "	
8,000,000 "	5,571,445 25	2,628,554 77	"	1,500,000 "	
1,600,000 "	1,068,780 26	551,219 74	"	50,000 "	
120,000 "	78,992 66	41,007 54	50,000 "	"	
5,200,000 "	2,151,644 07	1,068,555 05	"	"	
5,500 "	5,500 "	"	"	500 "	
180,000 "	118,828 66	61,171 54	"	40,000 "	
120,000 "	77,599 55	42,600 47	"	"	
98,052,625 21	62,980,950 25	55,051,694 98	199,000 "	5,551,685 21	

Suite de l'état de la situation du Budget général des.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	92,679,940 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES. *	
Rivières et canaux	5,400,000 »
Routes appartenant à l'État	1,750,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,500,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	120,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	22,500,000 »
Télégraphe électrique	280,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	850,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances du chemin de fer	60,000 »
Établissements et services régis par l'État.	200,000 »
Produits divers et accidentels	400,000 »
Revenus des domaines.	250,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	120,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	675,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »
— des droits de chancellerie.	50,000 »
— des droits de pilotage	515,000 »
— — de fanal	75,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	a) 580,000 »
— de la retenue de 1 p. 2/10 sur les traitements et remises	250,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	200,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	240,000 »
A REPORTER.	150,402,940 »

recettes de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1856.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1856 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1856.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
98,052,025 21	62,080,950 25	35,051,604 08	100,000 .	5,551,685 21	
3,200,000 "	2,058,955 45	1,101,044 57	200,000 .	.	
1,730,000 "	1,156,272 74	573,727 26	.	.	
4,556,950 55	3,037,956 55	1,510,000 .	.	256,956 55	
121,046 57	81,046 57	40,000 .	.	1,046 57	
23,555,584 66	15,555,584 66	8,000,000 .	.	1,055,584 66	a) L'évaluation fixée par la loi du Budget des Voies et Moyens, est de 146,000 francs, basée sur un crédit de 100,000 francs, alloué au Budget du Ministère des Finances du même exercice, pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre. La loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 151, ayant accordé un crédit supplémentaire de 400,000 francs pour cet objet, a augmenté en même temps l'évaluation précitée d'une somme proportionnelle de 464,000 francs, de sorte qu'elle est portée aujourd'hui à 580,000 francs.
547,025 65	253,025 65	114,000 .	.	67,025 65	
850,000 "	555,505 19	296,496 81	.	.	
950,000 "	550,750 66	419,269 54	.	50,000 .	
165,000 "	100,174 09	64,825 51	.	105,000 .	
200,000 "	135,815 02	66,186 98	.	.	
500,000 "	262,991 40	237,008 60	.	100,000 .	
275,000 "	154,575 40	120,424 60	.	25,000 .	
188,662 11	144,908 11	45,754 .	.	68,662 11	
706,065 18	544,927 12	561,158 06	.	55,065 18	
50,954 26	55,954 26	17,090 .	.	954 26	
55,484 75	18,484 75	17,000 .	.	5,484 75	
577,000 "	589,280 88	187,719 12	.	62,000 .	
95,000 "	66,420 54	28,579 66	.	20,000 .	
580,000 "	59,905 66	540,094 54	.	.	
259,525 27	b) 159,525 27	100,000 .	.	9,525 27	
200,000 "	"	200,000 .	.	"	
270,000 "	"	270,000 .	.	50,000 .	
137,445,688 17	88,016,724 54	40,428,063 63	590,000 .	7,441,748 17	

Fr. 40,732 77
 10,387 25
 108,915 25
 Fr. 159,835 27

b) Administration des contributions directes
 de l'enregistrement
 du trésor public

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	150,402,040 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	2,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	110,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	450,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Droit de tonnage, de pilotage et de fanal perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New-York et Anvers et Rio de Janeiro	49,500 »
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	a) 1,625,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	55,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt de justice; achat et entretien de leur mobilier	20,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »
TOTALS.	152,062,540 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	1,000,000 »
Produit de la réalisation des titres de la Dette publique appartenant au trésor.	195,400 »
RECETTE A L'EXERCICE 1856 :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.	9,428,806 07
	10,624,266 07
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	152,962,540 »
	143,586,806 07

recettes de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1856.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1856 (au 31 août).	RESTE A RECOURRE au 1 ^{er} septembre 1856.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
157,445,688 17	88,016,724 54	49,428,965 63	399,000 "	7,441,748 17	a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs; elle a été augmentée de 800,000 francs, par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 186, qui accorde un crédit supplémen- taire de pareille somme à l'ef- fet de poursuivre et de déve- lopper, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
2,000 "	1,459 60	560 40	"	"	
129,000 "	76,265 56	52,730 44	"	19,000 "	
58,000 "	56,556 70	1,663 50	"	55,000 "	
450,000 "	285,728 06	164,271 54	"	"	
"	"	"	49,300 "	"	
1,625,000 "	655,841 80	969,158 20	"	"	
35,000 "	27,981 29	7,018 71	"	"	
350,000 "	318,841 57	31,158 45	"	100,000 "	
21,808 "	9,824 "	11,984 "	"	1,508 "	
1,500 "	"	1,500 "	11,500 "	"	
140,117,996 17	89,448,981 72	50,669,014 45	459,800 "	7,615,256 17	
1,000,000 "	550,059 75	449,960 25	"	"	
195,400 "	44,808 27	150,591 73	"	"	
9,428,866 07	9,428,866 07	"	"	"	
10,624,266 07	10,025,714 09	600,551 98	"	"	
140,117,996 17	89,448,981 72	50,669,014 45	459,800 "	7,615,256 17	
150,742,262 24	99,472,695 81	51,269,566 45	459,800 "	7,615,256 17	
			7,155,456 17		

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1856,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1856.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique.	57,653,994 96	18,378,525 80	19,257,460 97
Dotations. Liste civile	2,751,522 75	1,854,215 12	917,197 65
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 "	553,555 28	166,066 72
— — de Son Altesse Royale le Comte de Flandre.	150,000 "	100,000 "	50,000 "
— Sénat.	40,000 "	18,000 "	22,000 "
— Chambre des Représentants	451,450 "	276,782 11	174,067 80
— Cour des comptes.	140,100 "	93,911 57	55,188 65
Département de la Justice.	12,958,551 "	6,157,518 28	6,801,032 72
— des Affaires Étrangères	2,424,514 67	1,584,574 96	859,759 71
A REPORTER.	57,060,755 38	28,770,861 01	28,285,872 57

dépenses de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1856.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 28 mai 1855, *Moniteur* du 30, n° 150, à. fr. 37,605,994 96
 Par l'art. 10 de la loi du 28 mai 1856, *Moniteur* du 31, n° 152, relative à la conversion en un fonds à 4 1/2 p. 0/0 de l'em-
 prunt de 26,000,000 de francs à 5 p. 0/0, il a été ouvert un crédit de 30,000 francs pour frais de confection et d'émission
 de nouveaux titres. L'art. 5 porte : il pourra être provisoirement pourvu aux besoins éventuels que nécessiteraient ces
 remboursements, par une émission de bons du trésor, ci 30,000 »
 Fr. 37,635,994 96

Par l'art. 1^{er} de la loi du 14 mars 1856, *Moniteur* du 16, n° 76, il a été alloué à Son Altesse Royale le comte de Flandre,
 une dotation annuelle de 150,000 francs, à prendre cours à partir du 1^{er} janvier 1856; aux termes de l'art. 2, un crédit de
 150,000 francs a été ouvert au Budget des Dotations, dont il formera l'art. 2^{bis}.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 27 décembre 1855, *Moniteur* du 30, n° 364, à. fr. 12,139,751 »
 1^o Par l'art. 2 de la loi du 2 juin 1856, *Moniteur* du 4, n° 156, le Budget a été augmenté de la somme de 18,800 francs,
 qui sera répartie conformément au tableau joint à ladite loi, ci 18,800 »
 2^o Par l'art. 1^{er} de la loi du 2 juin 1856, *Moniteur* du 4, n° 156, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 800,000 francs,
 à titre d'avance pour l'exercice courant. — L'art. 2 porte : ce crédit sera affecté à poursuivre, dans les prisons, le travail
 pour l'exportation; ci 800,000 »
 Fr. 12,958,551 »

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 8 juin 1855, *Moniteur* du 14, n° 165, à. fr. 2,370,682 67
 Par l'art. 1^{er} de la loi du 30 mai 1856, *Moniteur* du 3 juin, n° 155, il a été ouvert un crédit à titre d'augmentation du
 Budget, aux articles 44 et 47 du chap. VIII, de 53,632 »
 Fr. 2,424,314 67

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	57,060,755 58	28,776,861 01	28,285,872 57
Département de l'Intérieur.	9,282,873 41	6,090,159 50	5,192,753 91
— des Travaux publics	25,154,457 12	11,872,543 17	15,261,915 95
— de la Guerre	57,545,287 65	25,215,281 92	14,552,005 71
A REPORTER.	120,025,351 54	60,952,825 60	50,070,525 94

dépenses de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1856.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 15 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 16, n° 76, à fr.	7,401,373 41
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit pour contribuer aux mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières et indigentes, de	1,500,000 »
2 ^o Par l'article unique de la loi du 23 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 24, n° 145, il a été ouvert un crédit extraordinaire pour la célébration du 25 ^e anniversaire de l'inauguration du Roi, de	300,000 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 4, n° 156, le Budget a été augmenté de la somme de 51,500 francs, qui sera répartie conformément au tableau joint à ladite loi, ci	51,500 »
4 ^o Par l'art. 10 de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 7, n° 159, sur les recensements généraux et les registres de population, il a été ouvert un premier crédit pour les frais de recensement, de	30,000 »
Fr.	9,282,873 41

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 28 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152, à . . . fr.	24,744,457 12
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 153, il a été ouvert un crédit pour paiements à faire à MM. Bischoffsheim et Oppenheim, et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, de	300,000 »
Fr.	25,134,457 12

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 24 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à . . . fr.	32,209,885 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71, le Budget de l'exercice 1856 a été augmenté de fr. 2,782,626 34 c., à répartir sur les articles 6 à 10, 12, 14, 15, 22, 23 et 34; ci	2,782,626 34
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71, il a été ouvert un crédit applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de	40,546 29
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71, il a été ouvert un crédit extraordinaire pour travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel du génie et de l'artillerie, à répartir sur les articles 5, 20, 21 et 27, de . . .	2,359,760 »
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 11 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 13, n° 73, une somme de 77,570 francs, comprise dans le crédit de 1,244,000 francs, alloué par la loi du 4 juin 1855, pour le matériel du génie du Budget de 1855, a été transférée à l'art. 2 du Budget de 1856 (<i>Matériel du génie</i>), ci	77,570 »
5 ^o Par la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert deux crédits extraordinaires, l'un, par l'art. 1 ^{er} , de 2,500,000 francs pour le matériel de l'artillerie; l'autre, par l'art. 2, de 1,460,000 francs, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, ensemble 3,960,000 fr. : aux termes de l'art. 3, ces deux crédits seront répartis par des arrêtés royaux entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858, et couverts au moyen de bons du trésor. (Une somme de 280,000 francs a été rattachée au Budget de 1855 sur l'art. 1 ^{er}). Par arrêté royal du 1 ^{er} août 1856, n° 10106/14, <i>Moniteur</i> du 11 septembre, n° 255, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour les besoins de l'exercice 1856, sur le crédit extraordinaire de 1,460,000 francs, une somme de .	74,900 »
Fr.	37,545,287 63

Suite de l'état de la situation du Budget général des.

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	129,023,331 54	69,952,825 60	59,070,525 94
Département des Finances	11,584,850 "	634,707 19	a) 10,750.142 81
Non-Valeurs et Remboursements.	2,138,000 "	25,252 30	b) 2,112,767 80
TOTAL.	142,546,201 54	70,612,764 99	71,933,436 55

dépenses de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1856.

OBSERVATIONS.

1. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, à	10,982,600 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour achat de matière et frais de fabrication de monnaies de cuivre, à ajouter à celui de 100,000 francs ouvert à l'art. 7 du chap. 1 ^{er} , de	400,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert un crédit de 2,250 francs, savoir : 1,750 francs rattachés à l'art. 10, <i>Traitement des directeurs et agents du trésor</i> , et 500 francs à l'art. 11, <i>Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents</i> , ci	2,250 »
	Fr. 11,384,850 »

a et b) Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des comptes.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

CRÉDITS POUR LES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1840 A 1856.

Situation au 1^{er} septembre 1856.

TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES					
		1840 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
Département des Travaux publics.							
<i>Chemin de fer.</i>							
Loi du 21 juin 1840	4,489,877 50	58,441,580 77	57,150,903 50	808,203 15	"	502,854 81	"
Loi du 26 juin 1840	53,951,503 38						
<i>Routes pavées et ferrées.</i>							
Loi du 21 juin 1840	510,122 01	3,170,483 54	2,503,754 33	551,560 46	"	23,170 75	"
Loi du 26 juin 1840	2,600,362 93						
<i>Achat de 4,000 actions de la Société Rhénane des chemins de fer.</i>							
Loi du 1 ^{er} mai 1840		3,349,600 "	3,340,600 "	"	"	"	"
Loi du 26 juin 1840							
<i>Chemin de fer.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	24,000,000 "	10,458,725 56	"	4,440,623 65	"	"	"
<i>Création et amélioration des voies de communi- cation dans le Luxembourg.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 "	708,898 47	"	1,270,855 41	"	"	"
<i>Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 "	459,800 65	"	1,060,199 55	"	"	"
<i>Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.</i>							
Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 "	1,750,000 "	"	"	"	"	"
<i>Canal de Zelzate à la mer du Nord.</i>							
Loi du 26 juin 1842	1,250,000 "	1,580,000 "	941,570 49	"	658,429 51	"	"
Loi du 18 juillet 1846	330,000 "						
Département de la Marine.							
<i>Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voya- geurs et des dépêches.</i>							
Loi du 9 juillet 1845	1,000,000 "	977,563 66	"	"	823,973 71	"	"
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exercice 1850	22,656 54						
A REPORTER.	96,768,820 97	86,553,252 80	1,449,763 61	8,254,061 65	528,005 50	"	"

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1856.

SEPTEMBRE 1856.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES										
	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	TOTAL.
	0	24,300 06	1	85,130 45	»	»	0	»	»	58,441,580 77
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,170,485 54
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,340,000 »
120,050 70	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24,000,000 »
20,200 12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,000,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,500,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,750,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,580,000 »
155,380 95	»	»	»	»	»	»	»	»	»	977,363 60
294,300 86	24,500 00	»	85,150 45	»	»	»	»	»	»	96,768,829 97

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840 à 1842.	1843.	1845.	1846.	1847.
REPORT.	96,768,829 97	86,555,252 80	1,449,765 61	8,254,061 65	328,005 56	•
Département des Travaux publics.						
<i>Tunnel de Cemptich.</i>						
Loi du 7 mars 1845	500,000 "	"	"	500,000 "	"	"
<i>Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 6 avril 1845	1,040,000 "	"	"	1,039,996 66	"	"
<i>Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.</i>						
Loi du 15 avril 1845	7,900,000 "	"	"	7,278,856 40	"	"
<i>Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 10 mai 1845.	5,500,000 "	"	"	5,434,770 48	"	"
<i>Continuation des travaux du canal de la Campine.</i>						
Loi du 24 septembre 1845	950,000 "	"	"	940,999 "	"	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.</i>						
Loi du 18 juin 1846 800 000 "	1,950,000 "	"	"	"	919,109 19	"
Loi du 28 mars 1847 250 000 "						
Loi du 17 avril 1848 400 000 "						
Loi du 17 juillet 1849 500 000 "						
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 18 juin 1846	200,000 "	"	"	"	200,000 "	"
<i>Réendiguement du polder de Lillo.</i>						
Loi du 18 juillet 1846. 508 000 "	520,000 "	"	"	"	517,682 20	"
Loi du 17 avril 1848 12 000 "						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 16 août 1846	5,712,960 "	"	"	"	5,256,905 14	"
<i>Canal de Zelzete (1^{re} section).</i>						
Loi du 28 mars 1847 650 000 "	750,000 "	"	"	"	"	725,724 94
Loi du 17 avril 1848 100 000 "						
A REPORTER.	117,651,789 97	86,555,252 80	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00	725,724 94

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1856.

SEPTEMBRE 1856.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES

1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	TOTAL.
294,506 86	24,500 06	"	85,159 45	"	"	"	"	"	96,763,820 97
"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
5 54	"	"	"	"	"	"	"	"	1,040,000 "
447,565 05	"	525 15	"	"	120 50	155,051 02	80,284 08	"	7,960,000 "
52,241 95	"	12,567 88	"	419 71	"	"	"	"	3,500,000 "
1 "	"	"	"	"	"	"	"	"	950,000 "
"	485,570 56	242,577 89	84,907 20	"	66 06	199,969 50	15,000 "	5,000 "	1,950,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	2,517 80	"	"	"	"	"	"	"	520,000 "
"	436,789 68	15,722 23	5,116 12	"	428 85	"	"	"	5,712,000 "
"	"	"	"	"	24,000 "	"	"	275 06	750,000 "
795,018 18	946,077 90	270,991 15	175,162 77	410 71	24,615 19	555,020 32	95,284 08	5,275 06	117,651,789 97

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840 à 1842.	1843.	1845.	1846.	1847.
REPORT.	117,651,789 97	86,555,252 70	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00	725,724 94
Département des Travaux publics. (Suite.)						
<i>Canal de Zelzate (2^e section).</i>						
Loi du 28 mars 1847 720,000 »	1,555,000 »	»	»	»	»	1,587,285 50
Loi du 17 avril 1848 455,000 »						
Loi du 17 juillet 1849 400,000 »						
<i>Amélioration du régime des eaux du sud de Brugas.</i>						
Loi du 28 mars 1847 580,000 »	580,000 »	»	»	»	»	570,555 10
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 15 mai 1847 540,000 »	550,995 65	»	»	»	»	526,186 54
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de 1851 4 37						
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847 280,000 »	454,000 »	»	»	»	»	501,788 08
Loi du 17 avril 1848 154,000 »						
<i>Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847 580,000 »	580,000 »	»	»	»	»	557,525 95
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 22 mars 1848 2,000,000 »	3,600,000 »	»	»	»	»	»
Loi du 10 mai 1848 800,000 »						
Loi du 17 juillet 1849 800,000 »						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 21 avril 1848 5,000,000 »	7,005,611 58	»	»	»	»	»
Loi du 24 mai 1848 2,005,611 58						
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 4 juin 1850 590,000 »	590,000 »	»	»	»	»	»
A REPORTER.	152,156,390 98	86,555,252 70	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00	5,668,642 11

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1856.

SEPTEMBRE 1856.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES										
1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	TOTAL.	
793,018 18	946,977 90	270,991 15	173,162 77	419 71	24,015 19	333,020 32	93,284 08	5,275 06	117,651,789 97	
"	"	167,714 50	"	"	"	"	"	"	1,555,000 "	
"	"	9,666 00	"	"	"	"	"	"	580,000 "	
"	"	13,809 09	"	"	"	"	"	"	539,995 65	
"	"	1,520 "	505 68	"	6,510 29	406 68	1,898 80	121,370 47	454,000 "	
"	"	5,625 72	10,489 75	"	"	"	725 "	5,855 58	580,000 "	
3,164,062 02	"	357,580 06	"	53,415 74	"	24,042 18	"	"	5,600,000 "	
4,940,610 48	"	1,045,088 40	416,825 06	253,735 07	128,075 59	25,984 28	76,612 96	118,685 54	7,005,611 38	
"	"	355,248 52	122,635 06	71,165 75	40,292 10	572 18	16 "	69 51	590,000 "	
8,899,400 68	946,977 90	2,227,244 54	723,617 22	378,736 25	199,491 17	404,025 64	174,536 84	261,254 16	152,150,596 98	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES					
		1840 à 1842.	1845.	1848.	1846.	1847.	
REPORT.	132,136,396 98	80,355,252 80	1,440,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00	5,068,642 11	
Département des Travaux publics. (Suite.)							
—							
<i>Canal de Zelzate à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>							
Loi du 4 juin 1850.	150,000 »	»	»	»	»	»	
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>							
Loi du 4 juin 1850.	350,000 »	»	»	»	»	»	
Département de l'Intérieur. —							
<i>Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et com- munes.</i>							
Loi du 4 juin 1850.	450,000 »						
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exer- cice 1851.	» 81						
	440,000 10	»	»	»	»	»	
<i>Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage.</i>							
Loi du 6 juin 1851.	600,000 »						
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exer- cice 1855.	4 15						
	599,995 85	»	»	»	»	»	
Département des Travaux publics. —							
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>							
Loi du 10 juin 1851	108,000 »	»	»	»	»	»	
Loi du 20 décembre 1851 :							
Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	4,500,000 »	»	»	»	»	»	
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut et	8,000,000 »	»	»	»	»	»	
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège							
A REPORTER.	146,254,592 02	80,355,252 80	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00	5,068,642 11	

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1856.

SEPTEMBRE 1856.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES										
1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	TOTAL.	
8,899,490 68	946,977 90	2,227,244 54	725,617 22	378,756 25	199,401 17	404,025 64	174,556 84	251,254 16	152,156,596 98	
"	"	59,198 62	15,090 97	52,095 55	52,454 95	"	"	11,181 95	150,000 "	
"	"	112,726 12	21,020 40	155,449 61	58,897 87	"	"	"	550,000 "	
"	"	179,564 21	209,418 98	61,000 "	16 "	"	"	"	440,999 19	
"	"	"	156,091 54	508,014 74	145,198 92	10,690 65	"	"	599,995 85	
"	"	"	"	97,200 "	10,800 "	"	"	"	108,000 "	
"	"	"	"	8,171 54	1,106,919 45	1,560,211 22	1,080,085 29	914,614 72	4,500,000 "	
"	"	"	"	664,026 09	1,729,565 05	1,497,506 56	882,122 52	5,227,180 18	8,000,000 "	
8,899,490 68	946,977 90	2,550,755 29	1,106,145 11	1,704,691 58	3,263,125 57	3,272,235 87	2,156,742 45	4,434,210 99	146,254,592 02	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840 à 1842.	1843.	1843.	1846.	1847.
REPORT.	140,254,592 02	80,353,252 80	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09	3,668,642 11
Département des Travaux publics. (Suite.)						
Loi du 20 décembre 1851 :						
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,650,000 »	»	»	»	»	»
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	2,500,000 »	»	»	»	»	»
Approfondissement du canal de Gand à Bruges . .	1,000,000 »	»	»	»	»	»
Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut .	1,500,000 »	»	»	»	»	»
— des ports et côtes	400,000 »	»	»	»	»	»
— de l'écoulement des eaux de la Sambre.	650,000 »	»	»	»	»	»
Élargissement du canal de Bruxelles à Charleroy. .	1,000,000 »	»	»	»	»	»
Chemin de fer et extension du matériel de l'exploitation.	1,500,000 »	»	»	»	»	»
Construction de prisons	1,200,000 »	»	»	»	»	»
Amélioration de la Dendre	500,000 »	»	»	»	»	»
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	600,000 »	»	»	»	»	»
<i>Achèvement des lignes télégraphiques.</i>						
Loi du 14 avril 1852	150,000 »	»	»	»	»	»
Département de l'Intérieur.						
<i>Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.</i>						
Loi du 25 mars 1855	75,000 »	»	»	»	»	»
Département des Travaux publics.						
<i>Chemins de fer (objets divers).</i>						
Loi du 25 avril 1855	4,880,000 »	»	»	»	»	»
<i>Extension des lignes télégraphiques.</i>						
Loi du 7 avril 1854	170,000 »	»	»	»	»	»
<i>Parachèvement des chemins de fer de l'État.</i>						
Loi du 21 mai 1854	1,000,000 »	»	»	»	»	»
Même loi.	3,500,000 »	»	»	»	»	»
Même loi.	3,500,000 »	»	»	»	»	»
A REPORTER.	175,020,592 02	80,353,252 80	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09	3,668,042 11

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1856.

SEPTEMBRE 1856.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES .

1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	TOTAL.
8,899,490 08	946,977 00	2,559,735 20	1,106,145 11	1,704,691 58	3,265,125 57	3,272,255 87	2,156,742 45	4,454,210 00	146,254,592 02
"	"	"	"	5,550 "	1,650 "	817,046 60	744,912 07	1,085,041 55	2,650,000 "
"	"	"	"	5,698 "	400,777 54	959,512 97	1,150,002 03	9 46	2,500,000 "
"	"	"	"	5,200 "	505,250 00	420,619 80	98,526 46	172,593 84	1,000,000 "
"	"	"	"	1,580 95	5,029 68	46,662 85	90,850 94	1,557,875 60	1,500,000 "
"	"	"	"	22,564 26	7,762 50	307,550 "	62,525 24	"	400,000 "
"	"	"	"	17,097 84	10,874 58	149,066 97	114,502 49	558,458 52	650,000 "
"	"	"	"	1,100 "	2,500 "	252,835 99	599,424 25	144,141 76	1,000,000 "
"	"	"	"	452,178 50	551,282 77	458,778 28	51,102 75	186,657 72	1,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "
"	"	"	"	65,454 04	9,903 28	141,541 29	93,854 55	191,267 04	500,000 "
"	"	"	"	"	2,400 "	17,286 05	17,286 95	565,026 10	600,000 "
"	"	"	"	67,675 82	77,015 72	5,051 95	260 53	"	150,000 "
"	"	"	"	"	35,525 50	59,441 47	1,190 "	845 05	75,000 "
"	"	"	"	"	500,727 12	1,957,466 26	1,469,756 95	952,060 67	4,880,000 "
"	"	"	"	"	"	95,451 90	51,420 84	45,127 26	170,000 "
"	"	"	"	"	"	757,755 45	174,540 15	87,704 42	1,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	5,159,477 02	540,522 98	5,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	5,500,000 "	5,500,000 "
8,899,490 08	946,977 00	2,559,735 20	1,106,145 11	2,540,568 99	4,969,827 76	9,656,500 56	10,001,953 45	14,617,551 52	175,929,592 02

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840 à 1842.	1843.	1845.	1846.	1847.
REPORT.	173,029,392 02	86,553,252 80	1,440,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09	3,668,642 11
Département de l'Intérieur.						
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	555,243 76	"	"	"	"	"
Département des Travaux publics.						
Loi du 7 juin 1855 :						
1 ^{re} Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	1,200,000 "	"	"	"	"	"
2 ^{re} Amélioration des ports et côtes	500,000 "	"	"	"	"	"
3 ^{re} Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	300,000 "	"	"	"	"	"
4 ^{re} Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques	120,000 "	"	"	"	"	"
Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine.						
Loi du 6 juin 1855.	17,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 12 mars 1856 :						
1 ^{re} Construction du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	1,754,000 "	"	"	"	"	"
2 ^{re} Amélioration des ports et côtes	640,000 "	"	"	"	"	"
3 ^{re} Approfondissement de la partie du canal de Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	1,000,000 "	"	"	"	"	"
4 ^{re} Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	214,000 "	"	"	"	"	"
TOTAUX.	179,129,655 78	86,553,252 80	1,440,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09	3,668,642 11

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1856.

SEPTEMBRE 1856.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES										
1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	TOTAL.	
8,899,400 68	946,077 00	2,559,733 29	1,106,145 11	2,540,368 09	4,960,827 76	9,656,300 56	10,001,953 45	14,617,531 52	173,020,502 02	
"	"	"	"	"	"	"	5,875 "	540,568 76	555,243 76	
"	"	"	"	"	"	"	284,125 65	915,874 55	1,200,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	69,167 93	250,832 07	300,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200 "	299,800 "	300,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	"	120,000 "	120,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	"	17,000 "	17,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	"	1,754,000 "	1,754,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	"	640,000 "	640,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	"	214,000 "	214,000 "	
8,899,400 68	946,077 00	2,559,733 29	1,106,145 11	2,540,368 09	4,960,827 76	9,656,300 56	10,561,522 01	20,558,426 70	170,120,655 78	

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1855 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 36	»	»	»	20,502,221 36
1851	66,942,211 82	40,205,554 62	78,248 59	»	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	»	152,464,505 97
1853	86,057,982 »	»	54,605 48	»	86,092,585 48
1854	84,279,578 »	»	321,259 55	10,000,000 »	94,600,817 55
1855	85,142,519 »	4,785,140 22	413,891 40	1,490,000 »	91,851,559 62
1856	84,557,151 »	»	1,444,709 73	15,574,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 »	»	2,508,656 25	10,000,000 »	98,920,356 25
1858	94,606,526 »	»	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 »
1859	104,095,551 »	»	151,714 65	15,806,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 »	»	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841	101,464,464 »	»	50,052 02	»	101,505,516 02
1842	105,850,612 »	50,000 »	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1845	109,650,055 »	50,000 »	16,550,755 56	1,699,765 61	172,916,571 97
1844	109,581,084 »	»	5,728,820 54	84,656,000 »	197,965,904 54
1845	111,158,170 »	»	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 »	»	489,001 09	523,005 56	115,851,076 65
1847	115,475,650 »	»	85,705 12	100,000 »	115,657,355 12
1848	118,412,250 »	290,000 »	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 »	800,000 »	»	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 »	2,000,000 »	16,547,668 69	»	154,258,488 69
1851	117,552,550 »	450,000 »	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 »	»	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,599 99
1855	124,224,250 »	550,000 »	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
	2,575,001,974 59	129,752,967 60			
	2,504,754,942 19		105,461,145 15	265,068,169 56	2,875,284,254 68

exercices clos de 1850 à 1855 exclusivement.

RES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domicile les rentes), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements	
26,502,221 30	a) 3,304,028 62	"	"	a) Y compris fr. 599,351 63 c ^{ts} perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,857 49 c ^{ts} pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions.
113,225,815 05	b) 6,799,045 18	"	"	
152,464,505 97	5,151,079 33	"	"	
88,058,515 02	5,202,105 42	"	1,065,728 44	
90,701,557 76	4,150,060 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,555 02	"	
102,652,652 59	5,387,440 47	"	1,250,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	3,494,015 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	"	5,080,719 81	
115,837,428 07	96,806 25	4,506,714 08	"	
169,376,253 80	92,697 60	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	"	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	"	
125,280,847 48	195,298 18	4,620,724 40	"	
198,810,508 73	"	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	"	252,966 72	
115,528,065 84	"	2,120,289 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	"	5,740,882 48	"	
132,877,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,345,651 04	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 70	"	"	6,017,817 80	
130,468,270 19	"	"	4,065,673 59	
		29,814,272 60	25,416,758 95	
2,868,886,741 05	55,258,647 07	4,507,515 65		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	DÉPENSES						
	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850. 4 ^{tr} trimestre.	27,081,168 79	"	"	"	27,081,168 79	"	27,081,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852. c)	115,505,175 28	12,892,226 53	"	"	104,595,401 81	"	104,595,401 81
1853.	94,140,855 55	"	"	"	94,140,855 55	"	94,140,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	80,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1865.	108,835,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,193,870 65	15,185,567 04	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,635,105 81	3,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	160,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,001,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
1875.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,590 51	152,466,654 19
	2,501,510,827 56	145,881,755 11	5,876,168 50	5,807,505 62	2,654,876,254 59	5,055,102 05	2,648,941,151 66

exercices clos de 1830 à 1855 inclusivement.

		FAITS RÉALISÉS.		Excédants	Observations.
SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits.	DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaines laïcs), Veris en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	DE CRÉDITS à annuler.	
CRÉDITS rattachés à l'exercice.					
"	27,981,168 70	27,981,168 70	a) 3,304,928 62	"	a) Y compris fr. 599,554 63 c ^t payés pour le compte de tiers.
"	115,806,850 65	112,413,963 51	b) 0,799,645 18	3,592,867 14	b) Y compris fr. 881,857 49 c ^t pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
"	164,595,401 81	158,500,918 95	5,151,679 33	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^t pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des art. 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
"	94,149,835 55	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,860 59	
10,000,000 "	98,874,000 43	96,513,600 96	4,150,969 99	2,560,599 47	
d) 1,490,000 "	89,559,354 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,529 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'art. 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
e) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,751 64	2,772,515 85	1,894,572 05	
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 54	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,595,404 54	f) Non compris fr. 105,102 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,607 66	2,744,512 26	
"	117,467,425 97	114,976,586 11	201 64	2,400,837 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	19,015 87	2,994,495 75	
g) 1,699,765 61	121,089,489 56	119,855,050 33	195,298 18	2,155,559 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	"	6,266,045 57	
h) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	"	1,855,555 67	h) Y compris fr. 114,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	"	1,565,889 05	
i) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	"	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	"	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
940,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	"	5,677,004 28	
2,559,735 29	122,290,216 56	118,750,904 76	"	k) 5,559,511 80	k) Non compris fr. 22,656 54 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	"	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 57 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	135,809,105 22	131,848,564 95	"	1,960,540 29	
4,969,827 76	137,456,461 95	134,510,907 41	"	m) 2,925,554 54	m) Non compris 81 centimes annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
502,458,564 01	2,951,579,495 67	2,882,740,459 85	55,258,647 07	68,639,055 84	

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4 ^{me} trimestre).	26,502,221 56	27,981,168 70	"	1,478,947 43
1831	113,223,815 03	112,413,963 31	811,851 52	"
1832	152,464,505 97	158,500,918 93	"	6,036,412 98
1833	88,038,313 92	91,904,974 94	"	3,846,661 02
1834	96,701,337 76	96,513,600 96	187,736 80	"
1835	91,073,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	"
1836	102,632,632 39	99,528,487 96	3,104,144 43	"
1837	101,715,250 24	103,331,731 04	"	1,616,481 40
1838	123,509,914 81	120,198,378 44	3,311,536 37	"
1839	113,837,429 97	124,190,508 31	"	8,359,079 34
1840	169,370,233 86	165,914,370 93	3,455,862 93	"
1841	101,342,826 17	114,970,586 11	"	13,627,759 94
1842	120,766,956 33	120,373,909 88	"	3,393,046 45
1843	123,289,847 48	119,855,950 33	3,433,897 15	"
1844	198,810,508 73	195,185,657 20	3,624,851 44	"
1845	129,855,951 97	134,589,549 89	"	4,733,597 92
1846	114,064,043 37	122,752,999 29	"	8,688,955 92
1847	113,528,063 84	127,372,374 99	"	14,044,311 15
1848	146,117,886 33	135,060,595 37	11,057,291 18	"
1849	113,871,437 38	112,267,069 13	1,604,368 45	"
1850	132,877,187 86	118,730,904 76	14,146,283 10	"
1851	119,343,631 94	118,627,460 84	716,171 10	"
1852	128,451,208 79	131,848,364 93	"	3,397,156 14
1853	139,468,270 19	134,310,907 41	5,157,362 78	"
			54,388,617 97	68,242,316 77
	2,868,886,741 03	2,882,740,439 83	13,853,698 80	

exercices clos de 1830 à 1853 inclusivement.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850.

Idem

idem.

Idem en la séance du 14 juillet 1851.

Idem en la séance du 2 mai 1854.

Idem idem.

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

APERÇU

BES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1836 inclusivement.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

	1830 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
RECETTES					
Produit des domaines vendus (<i>loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrentien</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	35,561,156 77	193,298 18	"	"	"
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	1,484,212 12	"	"	"	"
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins	25,104,966 80	"	"	"	"
— — de 10 millions de florins	21,985,245 31	"	"	"	"
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	74,592,462 76	"	"	"	"
— — du 18 juin 1836 (30 millions de francs de capital, à 4 p. 0/0). Cet emprunt a produit net une somme de fr.	27,364,163 74				
Il restait disponible au 1 ^{er} septembre 1836, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée	10,317 34	26,864,163 74	250,000 "	114,682 66	"
Reste la somme portée en recette dans les comptes de l'État	27,353,846 40				
Subvention de guerre. (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835</i>)	4,541,945 37	685 90	1,189 43	524 82	3,175 73
Produit des ventes de domaines. (<i>Loi du 26 septembre 1835</i>)	160,810 45	"	"	"	"
— de l'emprunt du 23 mai 1838 (50,830,800 francs de capital, à 5 p. 0/0)	35,778,033 70	"	"	"	"
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839	3,896,897 40	"	"	"	"
Produit de la négociation des obligations à 4 1/2 p. 0/0, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844	103,102 60	"	"	9,897,005 78	"
Produit de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. 0/0)	80,112,791 32	1,449,765 61	"	"	328,005 56
Loi du 27 mai 1837 fr.	904,488 08				
— du 30 juin 1840	1,122,006 78				
Produit des ventes de domaines	2,026,494 86	1,522,611 09	3,885 77	"	"
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842.	159,072 83				
Reste net porté en recette dans les comptes de l'État fr.	1,867,422 03				
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (<i>fr. 28,621,748 40 c⁵ de capital, à 5 p. 0/0</i>)	22,337,424 68	"	"	6,771,658 41	"
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842	"	10,039,576 16 a)	"	"	404,395 09
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	"	"	"	"	150,000 "
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. 0/0, et dont il a été fait recette au profit du trésor	"	"	282,186 67	211,640 "	"
Idem des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842, et attribuées au trésor par la loi du 14 juin 1853	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. 0/0 (84,656,000 francs de capital).	"	"	88,042,240 "	"	"
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1843.	"	"	"	491,530 76	504,476 30
— des emprunts décrets par les lois des 26 février et 6 mai 1848	"	"	"	"	"

a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c⁵, pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1856 inclusivement.

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	33,754,434 95
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,484,212 12
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,104,966 80
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,985,245 51
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	74,592,462 76
100,000 "	25,000 "	"	"	"	"	"	"	"	"	27,553,846 40
294 08	1,547 08	451 51	"	"	"	"	"	"	"	4,540,814 02
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160,810 15
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	35,778,053 70
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,896,897 40
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,000,106 58
"	"	24,500 06	"	85,159 45	"	"	"	"	"	82,000,000 "
"	510,927 17	"	"	"	"	"	"	"	"	1,867,422 03
"	140,916 91	"	"	"	"	"	"	"	"	29,350,000 "
"	"	"	"	57,260 81	723,463 94	469,156 41	105,403 49	"	19,526 79	11,318,782 69
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	405,828 67
"	"	"	"	"	"	5,983,776 27	"	"	"	5,983,776 27
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	88,042,240 "
434,602 79	278,486 92	326,706 03	450,940 87	685,287 09	1,016,931 13	935,550 40	524,927 21	881,580 46	1,000,000 "	7,500,620 08
"	37,014,121 10	102,292 10	53,485 41	136 95	"	"	"	"	"	37,150,035 56

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1850 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
Suite des RECETTES						
Produit de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1840, <i>Moniteur</i> n° 174		"	"	"	"	"
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1833)		"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1831 (20,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. 0/0).		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires).		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de titres à 2 1/2 p. 0/0, provenant de la caisse du pilotage.		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisée par la loi du 14 juin 1833		"	"	"	"	"
Produit de la négociation d'un capital de 33,700 francs, à 4 1/2 p. 0/0, provenant de la mise à exécution de l'art. 3 de la loi du 31 mars 1832		"	"	"	"	"
Produit à titre de dépenses perimées.	Exercice 1850 fr.	83,249 75				
	— 1851	54,426 59				
	— 1852	129,856 80				
	— 1853	45,998 25				
	— 1854	57,922 27				
	— 1855	44,835 30				
	— 1856	43,612 05				
	— 1857	44,713 95				
	— 1858	39,052 92				
	— 1859	71,034 77				
	— 1840	74,296 46				
	— 1841	60,395 67	619,702 41	74,296 46	60,395 67	92,787 58
	— 1842	92,787 58				84,606 "
	— 1843	84,606 "				
	— 1844	85,705 12				
	— 1845 fr. 52,296 69					
	— 1846 65,588 27					
	— 1847 80,199 62					
		197,884 58				
	— 1848	77,934 52				
	— 1849	68,435 87				
	— 1850	70,416 65				
		1,450,180 66				
TOTAUX DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.		352,666,506 22	12,011,304 08	38,386,009 47	17,579,827 81	1,474,638 68

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1856 inclusivement.

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	16,347,668 69	"	"	"	"	"	"	16,347,668 69
"	"	"	"	"	1,871,058 79	"	"	"	"	1,871,058 79
"	"	"	"	"	1,370,201 02	3,931,724 53	6,408,417 26	4,900,791 12	9,428,866 07	26,130,000 "
"	"	"	"	"	"	12,390 62	"	"	41,500 "	53,890 62
"	"	"	"	"	"	"	23,729 64	53,238 57	120,200 "	107,168 21
"	"	"	"	"	"	"	13,715,664 20	"	"	13,715,664 20
"	"	"	"	"	"	"	"	"	33,700 "	33,700 "
83,703 12	"	"	"	197,884 58	"	77,934 52	68,433 87	70,416 65	"	1,430,180 66
638,600 59	37,800,999 18	453,749 50	16,812,094 97	1,025,708 88	4,981,654 88	11,410,332 84	20,846,597 70	5,965,826 80	10,643,792 86	562,696,864 46

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
DÉPENSES						
Certificats de rentes remboursables, dits <i>domein losventen</i> , portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État		35,561,136 77	193,298 18.	»	»	»
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État		1,484,212 12	»	»	»	»
Dépenses périmées des exercices apurés		847,179 92	84,006 »	83,703 12	32,396 69	63,388 27
Dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins		46,205,354 62	»	»	»	»
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de fl. (100,800,000 francs, à 5 p. 0/0).		46,879,423 28	»	»	»	»
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins		27,713,040 48	»	»	»	»
Construction des chemins de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1834.	10,000,000 »				
	— 18 juin 1836.	14,524,163 74				
	— 26 mai et du 12 novembre 1837.	9,066,448 57				
	— 25 mai 1838	23,200,807 82				
	— 28 décembre 1839	11,031,262 85				
	— 21 juin 1840.	4,489,877 59				
	— 26 id.	55,931,503 38				
	— 29 septembre 1842.	24,000,000 »				
	— 7 mars 1845	300,000 »				
	— 13 avril 1845.	7,960,000 »				
	— 16 août 1846.	3,712,960 »	144,592,511 84	898,293 13	»	12,019,480 05
	— 21 avril 1848.	5,000,000 »				3,359,737 95
	— 24 mai 1848	2,005,611 38				
	— 20 déc. 1851. { § 10 ^e . 500,000 » § 11 ^e . 1,000,000 »	1,500,000 »				
	— 28 avril 1853 (objets divers).	4,880,000 »				
	— 21 mai 1854	1,000,000 »				
	— id.	3,500,000 »				
	— id.	3,500,000 »				
		183,622,653 15				
Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur)		180,000 »	»	»	»	»
Rachat de la Sambre caua- lisée <i>Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 18 avril 1835 et la cession du 5 août de la même année.)</i>	Loi du 26 septembre 1835.	1,490,000 »				
	— 18 juin 1836 (réservé en vertu de l'art. 10 de la transaction du 13 avril 1836)	1,000,000 »				
	— 17 avril 1845.	4,466,426 60				
	— Paiements du Gouvernement actuel.	6,986,426 60	1,900,000 »	4,716,426 60	»	114,682 66
	— — précédent	6,919,082 89				
Crédance de la dame veuve Thirionnet (N. 63,091-88 c ^{ts})		133,527 78				
DÉPENSE TOTALE. . . fr.		13,009,037 27				
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, perçue pendant le cours de l'exercice 1836		4,333,716 62	»	»	»	»

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1856 inclusivement.

[illegible]

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
Suite des DÉPENSES						
Rachat du canal de Charleroy (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.)	Arrêté du Gouvernement provincial du 15 décembre 1830. fl. 100,000 »	211,640 21				
	Arrêté du Gouvernement provincial du 14 avril 1831 1,116,402 11	2,116,402 11				
	Loi du 1 ^{er} juin (periode du 20 juin 1839 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 55				
	Loi du 20 décembre 1831 (élargissement du canal	1,000,000 »				
	Loi du 12 mars 1836 (idem)	214,000 »	4,697,971 77	661,375 66	661,375 66	661,375 66
	Payements faits par le Gouvernement actuel.	8,302,109 87				
	— faits par le Gouvernement précédent (2,900,000 florins)	6,137,566 13				
	DÉPENSE TOTALE. . . fr.	14,439,676 »				406,011 12
Construction de routes pavées et ferrées	Loi du 18 juin 1836	350,000 »				
	— 12 novembre 1837.	933,551 45				
	— 26 mai 1838.	2,577,225 88				
	— 28 décembre 1839	968,737 18				
	— du 21 juin 1840	510,122 61	7,423,268 79	551,860 46	»	»
	— du 26 id.	2,660,362 93				25,170 75
	Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1836 et 1 ^{er} juin 1838	8,000,000 »				
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837.)		313,000 »	»	»	»	»
Réendiguement des polders de Borgerveert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837.)		2,979,899 13	»	»	»	»
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839).		3,896,897 40	»	»	»	»
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		3,319,600 »	»	»	»	»
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken	Loi du 27 mai 1837.	100,000 »	89,651 82			
	— 30 juin 1840.	660,000 »	639,445 57			
		760,000 »	749,077 39			
	Loi du 4 janvier 1842. (Budget des dépenses pour ordre.)	500,000 »	150,077 39			
	Montant des acquisitions.		908,150 22			
	Crédits non consommés par les dépenses.		351,849 78			
		1,260,000 »	1,260,000 »			
			749,077 39	»	»	»

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1856 inclusivement.

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	"	1,000 "	2,500 "	252,833 99	899,424 23	558,141 76	8,502,109 87
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,979,899 15
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,896,897 40
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,349,600 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	749,077 39

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

				1830 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
Suite des DÉPENSES								
Acquisition du bateau à vapeur <i>British-Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842.				1,520,000 »				
Complément de la dépense imputée sur l'art. 2 du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841.				327,332 48	1,847,332 48	»	»	»
				1,847,332 48				
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.)				150,000 »	»	»	»	»
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (Loi du 29 septembre 1842.)				708,898 47	»	»	1,270,835 41	»
Loi du 29 septembre 1842				1,500,000 »				
— 15 mai 1847				540,000 »				
— 10 juin 1851				108,000 »				
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.				2,148,000 »	439,800 65	»	1,060,199 35	»
A déduire : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851.				4 37				
Reste pour la dépense réelle.				2,147,995 63				
Loi du 29 septembre 1842				1,750,000 »				
— 24 juillet 1844.				1,110,000 »				
— 24 septembre 1845				950,000 »				
— 18 juin 1846				200,000 »				
— 15 mai 1847				280,000 »	1,750,000 »	»	1,110,000 »	949,999 »
— 17 avril 1848				154,000 »				200,000 »
— 7 juin 1853				300,000 »				
				4,744,000 »				
A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842.				1,250,000 »				
— 18 juillet 1846.				550,000 »				
Première section. { — 28 mars 1847.				650,000 »				
— 17 avril 1848.				100,000 »				
Deuxième section. { — 28 mars 1847.				720,000 »				
— 17 avril 1848.				455,000 »				
— 17 juillet 1849.				400,000 »	911,570 49	»	658,429 51	»
A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)				150,000 »				
Construction de la 4 ^e et dernière section [première moitié de la dépense.] (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)				425,000 »				
Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.)				555,000 »				
				4,995,000 »				

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1856 inclusivement.

1847.	1848	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	Résultat GENERAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,847,332 48
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	20,266 12	"	"	"	"	"	"	"	"	2,000,000 "
520,186 54	"	"	13,809 00	"	97,200 "	10,800 "	"	"	"	2,117,935 63
301,788 08	"	"	1,820 "	505 68	"	6,510 20	406 68	2,008 80	421,170 17	1,714,000 "
2,115,010 44	"	"	206,013 12	15,000 97	32,093 55	86,454 95	330,358 68	640,061 52	11,456 99	4,005,000 "

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
<i>Suite des DÉPENSES</i>						
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)		"	a) 603,174 60	"	"	"
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. . .		"	"	84,636,000	"	"
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. (Loi du 9 juillet 1845.)		"	"	"	825,075 71	"
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine	Loi du 6 avril 1845	1,040,000	"			
	— 16 mai 1847	380,000	"		1,039,996 66	"
		1,420,000	"			
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1845.)		"	"	"	39,402 65	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	Loi du 10 mai 1845	3,500,000	"			
	— 22 mars 1848	2,000,000	"			
	— 18 mai 1848	800,000	"			
	— 17 juillet 1849.	800,000	"	"	3,434,770 48	"
	— 4 juillet 1850.	500,000	"			
		7,600,000	"			
Mesures relatives aux subsistances	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000	"			
	— 20 décembre 1846	1,500,000	"			
	— 6 mai 1847	500,000	"			
	— 31 décembre 1847	500,000	"	"	1,097,539 40	1,499,215 30
		4,500,000	"			
Crédits non consommés par les dépenses		16,159 90				
RESTE DÉPENSES.		4,283,840 10				
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.)		"	"	"	52,504 57	209,995 45
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000	"			
	— 28 mars 1847	250,000	"			
	— 17 avril 1848	400,000	"			
	— 17 juillet 1849	500,000	"			
	— 4 juin 1850	350,000	"			
	— 20 décembre 1851	2,500,000	"	"	"	319,109 19
	— id.	1,500,000	"			
	— 7 juin 1855	1,200,000	"			
	— 12 mars 1856	1,754,000	"			
		9,254,000	"			

a) Déduction faite d'une somme de fr. 2,948,085 70 c^s, pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1856 inclusivement.

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	603,174 60
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	84,636,000 "
"	153,389 95	"	"	"	"	"	"	"	"	977,363 66
357,323 95	3 34	"	5,625 72	10,480 75	"	"	"	725 "	5,835 58	1,490,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30,402 65
"	5,217,203 95	"	735,306 46	122,635 96	125,001 18	40,292 10	24,614 36	16 "	69 51	7,090,000 "
787,085 20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,285,840 10
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	262,500 "
"	"	483,570 36	356,104 01	106,853 60	160,728 56	442,771 15	1,186,145 10	1,543,978 62	4,032,759 41	9,254,000 "

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
Suite des DÉPENSES						
Réaménagement du polder de Lillo.	Loi du 18 juillet 1846.	508,000 »				
	— 17 avril 1848	12,000 »	»	»	»	517,682 20
		520,000 »				
Perfectionnement de l'industrie linière. (Loi du 20 décembre 1846.)			»	»	»	500,000 »
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drai- nage	Loi du 20 décembre 1846	150,000 »				
	— 25 mars 1847	550,000 »				
	— 6 juin 1851 . . . fr. 600,000 »					
	Excédant de ce crédit, annulé. . . 4 15	590,995 85	»	»	»	500,000 »
	Loi du 25 mars 1853	75,000 »				
		1,174,995 85				
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.) .			»	»	»	»
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.) . .			»	»	»	»
Acquisition des deux hôtels, nos 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 3, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)			»	»	»	»
Maintenance du travail industriel, agri- cole et artisanal; exportation des fabricats et pro- duits belges, et toutes autres me- sures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 18 avril 1848	2,000,000 »				
	— 21 juin 1849	800,000 »				
	— 30 décembre 1855	500,000 »	»	»	»	»
		1,500,000 »				
		4,500,000 »				
Dépenses extraor- dinaires du Dé- partement de la Guerre	Loi du 15 avril 1848	9,000,000 »				
	Excédant de ce crédit, annulé	2,200,000 »				
	Montant des dépenses	6,800,000 »				
	Loi du 3 avril 1852	4,700,000 »				
	Loi du 11 juin 1855 (démoli- tion des forteresses) . . fr. 3,500,600 »					
	Excédant de ce crédit, annulé. . . 11,600 »	3,589,000 »				
	Loi du 18 mars 1854 (amélioration du maté- riel de l'artillerie et du génie)	1,736,000 »				
	Loi du 4 juin 1855 (dépenses diverses) fr. 2,455,000 »		»	»	»	»
	Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856.) . . . 77,570 »	2,337,430 »				
	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions). Id. (idem).	280,000 » 74,900 »				
	Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie).	2,339,760 »				
	Loi du 11 mars 1856 (matériel du génie). . .	77,570 »				
		21,874,660 »				

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1856 inclusivement.

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	Résultat GENERAL.
EXTRAORDINAIRES.										
»	»	2,517 80	»	»	»	»	»	»	»	320,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	300,000 »
»	»	»	»	156,091 54	308,014 74	178,722 42	50,152 12	1,190 »	845 03	1,174,995 85
165,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	165,000 »
370,333 10	»	»	9,666 90	»	»	»	»	»	»	380,000 »
490,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	490,000 »
»	2,000,000 »	500,000 »	500,000 »	»	»	»	»	»	1,500,000 »	4,500,000 »
»	6,800,000 »	»	»	»	4,700,000 »	5,480,000 »	1,756,000 »	2,637,450 »	2,512,250 »	21,874,660 »

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.
<i>Suite des DÉPENSES</i>						
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1830.)	450,000 »					
A débourser : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1833.	» 81	»	»	»	»	»
	449,999 19					
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État.	250,000 »					
— 20 décembre 1831	150,000 »					
— 7 avril 1834.	170,000 »	»	»	»	»	»
	570,000 »					
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1831.)		»	»	»	»	»
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. (Loi du 20 décembre 1831.)		»	»	»	»	»
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Dénier en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1831.)		»	»	»	»	»
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	1,000,000 »					
— 12 mars 1836	1,000,000 »	»	»	»	»	»
	2,000,000 »					
Amélioration des ports et des côtes	400,000 »					
— 7 juin 1835	500,000 »					
— 12 mars 1836	640,000 »	»	»	»	»	»
	1,540,000 »					
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre. (Loi du 20 décembre 1831.)		»	»	»	»	»
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1831.)		»	»	»	»	»
Amélioration de la Dendre. (Loi du 20 décembre 1831.)		»	»	»	»	»
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes. (Loi du 20 décembre 1831.)		»	»	»	»	»
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1832.)		»	»	»	»	»
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1835.)		»	»	»	»	»
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter, sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1835.)		»	»	»	»	»
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. fr.		537,038,602 22	7,708,644 65	86,511,078 78	24,155,485 80	8,202,310 41

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1856 inclusivement.

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
»	»	»	170,504 21	209,418 98	61,000 »	10 »	»	»	»	449,999 10
»	»	»	230,000 »	»	67,673 82	77,015 72	98,503 83	31,684 37	45,127 26	570,000 »
»	»	»	»	»	8,171 34	1,106,919 45	1,360,311 22	1,080,083 29	944,614 72	4,500,000 »
»	»	»	»	»	664,026 09	1,729,368 03	1,497,506 36	882,123 32	3,227,480 18	8,000,000 »
»	»	»	»	»	3,330 »	1,630 »	817,016 60	744,012 07	1,083,041 35	2,630,000 »
»	»	»	»	»	3,200 »	305,259 90	420,619 80	98,326 46	1,172,393 84	2,000,000 »
»	»	»	»	»	22,364 26	7,762 30	507,350 »	151,491 17	870,832 07	1,540,000 »
»	»	»	»	»	17,097 84	10,874 38	140,066 97	114,302 49	338,458 32	630,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,200,000 »	1,200,000 »
»	»	»	»	»	65,434 04	9,903 28	141,341 29	93,854 35	191,267 04	500,000 »
»	»	»	»	»	»	2,400 »	17,286 95	17,286 95	563,026 10	600,000 »
»	»	»	»	»	215,000 »	»	»	»	»	215,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	120,000 »	120,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	17,000 »	17,000 »
3,290,926 95	17,802,425 20	1,515,435 77	5,330,149 94	4,106,145 11	7,255,568 99	8,438,827 76	11,722,659 24	13,642,538 55	25,821,287 94	537,608,935 07

TABLEAU

PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS

DES EXERCICES 1850 A 1856 INCLUSIVEMENT,

*dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées
à ces exercices.*

TABLEAU présentant les résultats des Budgets des exercices
extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET			
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES.	
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	
1830	26,502,221 36	27,086,278 83	"	1,184,057 49	"	5,504,928 62	5,504,928 62	
1831	66,133,602 92	64,037,780 59	2,097,822 53	"	47,090,212 11	6,799,645 18	53,889,857 29	
1832	77,872,013 21	83,778,598 39	"	5,906,585 18	74,592,462 76	5,151,679 33	79,744,142 09	
1833	88,058,313 92	91,888,976 71	"	3,800,662 79	"	5,292,105 42	5,292,105 42	
1834	86,701,537 76	86,275,678 69	425,859 07	"	10,000,000 "	4,150,969 99	14,150,969 99	
1835	81,783,976 16	81,033,483 04	5,748,525 12	"	6,291,249 54	2,818,851 58	9,110,101 12	
1836	87,212,470 42	85,790,712 17	3,421,758 25	"	15,420,161 97	5,387,446 47	18,807,608 44	
1837	90,772,694 87	90,217,486 74	555,108 13	"	10,942,655 37	2,772,515 85	15,715,171 22	
1838	97,647,531 93	94,581,291 82	3,266,240 11	"	25,862,582 88	1,158,483 05	27,020,867 93	
1839	90,753,981 51	107,842,773 87	"	8,088,792 55	16,083,447 63	96,806 25	16,180,253 86	
1840	100,531,850 89	101,444,995 65	"	913,144 74	68,844,402 97	92,607 66	68,937,100 63	
1841	101,288,809 23	112,407,484 30	"	11,118,675 07	54,016 94	201 64	54,218 58	
1842	104,327,791 39	105,190,751 67	"	862,960 28	22,439,163 16	19,015 87	22,458,181 03	
1843	111,471,641 58	112,310,603 86	"	838,962 28	11,818,205 90	153,298 18	12,011,504 08	
1844	110,424,499 26	108,674,578 51	1,749,920 75	"	88,386,009 47	"	88,386,009 47	
1845	112,276,123 16	110,233,864 09	2,042,260 07	"	17,579,827 81	"	17,579,827 81	
1846	112,389,581 69	114,550,688 88	"	1,961,304 19	1,474,658 68	"	1,474,658 68	
1847	112,889,465 25	122,281,448 06	"	9,591,984 81	658,600 59	"	658,600 59	
1848	108,516,887 37	117,258,170 17	"	8,041,282 80	37,800,999 18	"	37,800,999 18	
1849	115,417,088 08	110,751,635 36	2,666,052 72	"	453,749 50	"	453,749 50	
1850	116,065,092 89	115,350,754 82	714,338 07	"	16,812,094 97	"	16,812,094 97	
1851	118,517,943 06	117,521,315 75	796,627 55	"	1,025,708 88	"	1,025,708 88	
1852	123,469,555 91	124,595,195 91	"	1,125,642 05	4,981,654 88	"	4,981,654 88	
1853	128,057,957 55	126,052,079 65	2,005,857 70	"	11,410,553 84	"	11,410,553 84	
1854	131,826,454 80	131,449,657 78	376,817 02	"	20,846,597 70	"	20,846,597 70	
1855	153,785,915 55	153,217,841 59	3,538,073 96	"	5,965,826 80	"	5,965,826 80	
1856	140,098,460 58	140,005,518 44	91,950 94	"	18,645,792 86	"	18,645,792 86	
	2,789,595,580 55	2,816,257,501 93	27,500,009 77	54,162,024 19	527,458,217 39	53,238,647 07	582,696,864 46	
			26,662,014 42					

1850 à 1856 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses
rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.					RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.				
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		
9.	10.	11.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	14.	15.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	
			12.	13.			16.	17.	
294,880 94	3,304,928 62	3,599,818 56	»	294,880 94	20,307,149 98	31,236,097 41	»	1,478,947 43	
48,376,185 12	6,799,646 18	55,175,838 50	»	1,285,971 01	120,025,460 21	119,213,608 69	811,851 52	»	
74,722,320 56	8,151,070 33	79,873,999 89	»	120,857 80	157,616,185 50	165,632,598 28	»	6,036,412 98	
45,998 23	5,292,105 42	5,538,103 65	»	45,998 23	93,350,419 54	97,197,080 36	»	3,846,661 02	
10,237,922 27	4,150,969 99	14,388,892 26	»	237,922 27	100,852,307 75	100,664,570 95	187,736 80	»	
6,068,551 92	2,818,881 58	8,887,403 50	222,697 02	»	93,894,077 28	89,922,656 54	3,971,220 74	»	
15,737,775 79	3,387,446 47	19,125,222 26	»	317,613 82	106,020,078 86	102,915,954 43	3,104,144 43	»	
13,114,244 96	2,772,515 85	15,886,760 75	»	2,171,389 53	104,487,766 09	106,104,247 49	»	1,616,481 40	
25,817,086 62	1,158,485 05	26,975,571 67	45,206 26	»	124,668,399 80	121,556,865 49	3,511,536 37	»	
10,353,734 64	96,806 23	16,450,540 87	»	270,287 01	115,954,255 20	124,293,514 74	»	8,359,079 54	
64,469,378 32	92,897 66	64,562,072 98	4,575,027 65	»	169,468,951 52	166,007,068 61	3,461,882 91	»	
2,569,101 81	201 64	2,569,303 45	»	2,515,084 87	101,543,027 81	114,976,787 75	»	13,633,759 94	
24,183,158 21	19,015 87	24,202,174 08	»	1,743,995 05	126,783,972 42	129,392,925 75	»	2,606,953 33	
7,515,346 47	193,298 18	7,708,644 65	4,302,859 43	»	123,483,145 66	120,049,248 51	3,433,897 15	»	
86,511,078 78	»	86,511,078 78	1,874,930 60	»	198,810,508 73	195,185,657 29	3,624,851 44	»	
24,155,485 80	»	24,155,485 80	»	6,575,657 99	129,855,951 97	151,389,519 89	»	4,533,597 92	
8,202,310 41	»	8,202,310 41	»	6,727,651 75	114,064,045 37	122,752,999 29	»	8,688,955 92	
5,290,926 93	»	5,290,926 93	»	4,652,526 54	113,528,063 84	127,572,374 99	»	14,044,511 15	
17,802,425 20	»	17,802,425 20	19,998,573 98	»	146,117,886 55	135,060,593 37	11,057,291 18	»	
1,515,435 77	»	1,515,435 77	»	1,061,684 27	115,871,437 58	112,267,069 13	1,604,368 45	»	
3,580,149 94	»	3,580,149 94	15,451,945 05	»	152,877,187 36	118,750,904 76	14,146,283 10	»	
1,106,145 11	»	1,106,145 11	»	80,436 23	119,543,651 94	118,627,460 84	716,191 10	»	
7,255,568 99	»	7,255,568 99	»	2,273,714 11	128,481,208 79	131,848,564 93	»	3,397,356 14	
8,458,827 76	»	8,458,827 76	2,051,505 08	»	139,468,370 19	154,510,907 41	4,957,562 78	»	
11,722,639 24	»	11,722,639 24	9,123,958 46	»	152,673,052 50	145,172,277 02	9,500,775 48	»	
15,642,558 53	»	15,642,558 53	»	7,676,711 55	144,751,742 15	148,890,379 72	»	4,158,657 57	
25,821,287 94	»	25,821,287 94	»	15,177,495 08	150,742,262 24	163,824,806 58	»	13,082,544 14	
522,570,308 »	35,238,647 07	557,608,955 07	56,526,794 20	51,238,884 81	3,352,292,444 99	3,375,866,550 02	65,889,595 45	85,463,498 48	
							21,574,105 03		

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.



**APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les dettes à 4 et à 2½ p. 0/0, et à celle**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842 » Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art. » Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. 2 ½ p. 0/0. — provenant de l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution 5 p. 0/0. — résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement) 4 ½ p. 0/0. L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante : 1^o fr. 84,656,000 » au rachat du capital de 109,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 ½ p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842; 2^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor, dans le compte de l'exercice 1844. La Dette à 4 ½ p. 0/0, 3^e série, résultant de la conversion, décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 137,615,300 » De ce capital, il faut déduire comme appartenant à la Dette extraordinaire 135,753,272 71 La différence imputée sur la Dette ordinaire, soit. fr. 23,862,027 29 Se compose : 1^o de fr. 8,862,005 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848 à 6 p. 0/0; 2^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la Dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays; 3^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la Dette à 4 ½ p. 0/0, 3^e série. TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29 TOTAL de la Dette ordinaire. fr.	DETTE EXTRAORDINAIRE CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC. L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,163 74 c, qui a été spécialement affectée : 1^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1854, pour le chemin de fer; 2^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée; 3^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer. L'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,035 70 c, qui a été spécialement affectée : 1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2^o A la continuation des travaux du chemin de fer. La seconde partie de la Dette à 4 ½ p. 0/0, 1^{re} série, de 1844, provient : 1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la Dette flottante. L'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, est destiné à couvrir la dépense à résulter des divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356) 5 p. 0/0 La seconde partie de la Dette à 4 ½ p. 0/0, 3^e série, s'élevant à fr. 135,753,272 71 c, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient : A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 » B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit. 20,569,408 » C. Du capital restant (pour la part entrant dans la Dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71 TOTAL ÉGAL. fr. 135,753,272 71 TOTAL de la Dette extraordinaire. fr. TOTAL GÉNÉRAL. fr.

1856 pour les dettes à 5 et à 4½ p. %, à celle du 1^{er} juillet 1856
du 1^{er} août 1856 pour la dette à 5 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
"	"	"	846,560	"	"	
"	"	"	300,000	"	"	
389,417,631 74	169,312,000 "	220,105,631 74	5,502,640 78	"	2,000 "	
7,624,000 "	1,265,666 66	6,358,333 34	228,720 "	76,210 "	4,300 "	
84,541,652 "	12,931,572 53	71,410,080 47	5,795,373 44	843,416 32	15,255 "	
84,656,000 "	6,146,000 "	78,510,000 "	5,809,520 "	425,280 "	15,000 "	
25,862,027 29	334,126 79	25,527,900 50	1,075,791 25	119,310 13	4,200 "	
589,901,291 03	189,989,365 98	399,911,925 05	15,556,605 47	1,462,246 25	36,755 "	
"	"	"	"	"	"	
30,000,000 "	10,334,000 "	19,666,000 "	1,200,000 "	300,000 "	2,000 "	
50,850,800 "	18,783,800 "	32,067,000 "	1,525,524 "	508,508 "	28,700 "	
11,101,200 "	1,702,077 25	9,399,122 75	499,554 "	111,012 "	1,745 "	
26,000,000 "	881,000 "	25,119,000 "	1,300,000 "	260,000 "	4,500 "	
153,753,272 71	1,872,873 21	151,880,399 50	6,018,807 25	668,766 37	23,800 "	
251,705,272 71	35,873,750 46	218,151,522 25	10,543,975 25	1,848,286 57	60,745 "	
841,606,863 74	225,863,116 44	618,043,447 30	26,100,580 72	5,510,532 62	97,500 "	
TOTAL. . . fr.			29,411,113 54			

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1836.	iii à xiv
Tableau de la situation générale du trésor, au 1 ^{er} septembre 1856, sur les Budgets antérieurs à 1857.	1— 5
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1855, au 1 ^{er} septembre 1856	7—15
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1855, au 1 ^{er} septembre 1856	15—25
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1856, au 1 ^{er} septembre 1856	27—33
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1856, au 1 ^{er} septembre 1856	35—41
— N° 5. — Tableau général des crédits pour les services spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1856. — Situation au 1 ^{er} septembre 1856	45—55
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1855 inclusivement.	57—63
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1856 inclusivement	65 81
— N° 8. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1856 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices.	85—85
— N° 9. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} mai 1856 pour les dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1 ^{er} juillet 1856 pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} août 1856 pour la dette à 5 p. 0/0	87—89